

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280

20 mai 2014

SOMMAIRE

AMS Fund Services	61430	GemeloLux SICAV - FIS	61398
BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg	61440	Gensford S.à r.l.	61398
Ellsworth Group S.à r.l.	61394	GES Holding I S.A.	61430
Equity Investment Partners S.A.	61394	Global Energy Investments S.à r.l.	61399
Eschi S.A.	61394	Goodrich XCH Luxembourg B.V.	61399
Eschi S.A.	61394	Goodrich XCH Luxembourg B.V.	61399
Euromill Invest S.A.	61395	Goodrich XCH Luxembourg B.V.	61396
Euroscale Investments S.A.	61395	Great Brands Holdings S.A.	61399
F9 A Chateau S.à r.l.	61397	KD Europe S.à r.l.	61400
FACE Luxembourg	61395	KD Europe S.à r.l.	61400
FIFLX S.à r.l.	61394	Kershipping S.A.	61400
Florentin S.à r.l.	61395	Kiez Immo V s.à r.l.	61440
FN & HBA S.à r.l.	61396	L.A. Gestion	61399
Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.	61396	LuxST Finance S.A.	61433
FPM Capital S.A.	61396	MATEXI REAL ESTATE FINANCE (B), succursale de Luxembourg	61440
Franvalux S.à r.l.	61396	Mdor S.A.	61440
Freeway S.A.	61397	Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l.	61440
Frun Invest Partner S.à r.l.	61397	Oceana 71 S.à r.l.	61400
Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A. ...	61397	Orient International Group S.A.	61400
Gallileo Property S.à r.l.	61398	Play Holdings 1 S.à r.l.	61401
GemeloLux S.A.	61398	Schroder International Selection Fund ...	61398
		Tangla Luxembourg S.à r.l.	61395

Ellsworth Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.410.

—
EXTRAIT

Dénouciation du siège social:

Le siège social de la société ELLSWORTH GROUP S.à R.L., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118410, dont le siège social fixé au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à R.L.

Référence de publication: 2014041428/13.

(140047822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Equity Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.029.

L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 20 mars 2014 de transférer le siège social du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014041431/12.

(140047913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Eschi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041432/9.

(140047808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Eschi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041433/9.

(140047809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

FIFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.319.

Les statuts coordonnés au 21 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014041449/11.

(140047833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselsborn.
R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041440/10.

(140048275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Euroscale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 113.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041441/9.

(140047877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

FACE Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2B, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 175.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014041446/10.

(140047954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Florentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 166, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.214.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041450/10.

(140047718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Tangla Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.115.

EXTRAIT

La Société prend acte que HNA Group International Headquarters (Hong Kong) Co. Limited, l'Associé unique de la Société a changé sa dénomination en date du 3 octobre 2013. L'Associé unique de la Société se dénomme désormais HNA Group (International) Company Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041773/15.

(140047637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

FN & HBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 152.538.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041451/10.

(140047986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014041453/12.

(140047811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

FPM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 165.255.

Les comptes rectificatifs au 31.12.2012 (rectificatif des comptes au 31.12.2012 déposés le 6 juin 2013 no L130090918)
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FPM CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2014041454/11.

(140047887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Franvalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 113.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041455/9.

(140048388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.382,80.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à.r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2014041466/12.

(140048067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Freeway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 139.119.

- Constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1603 du 30 juin 2008.
- Modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à L-Junglinster, en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 528 du 4 mars 2013.

Il résulte de la lettre adressée à la société Freeway S.A. en date du 10 novembre 2013 que Monsieur Ievgen Novozhylov a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mars 2014.
Pour la société Freeway S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014041456/16.

(140048368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Frun Invest Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 180.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041457/10.

(140048119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Fujitsu Consulting (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 15.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2013

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2012:

- que Monsieur William Schenher, de nationalité américaine, né le 15 mars 1971 à Hammond (Indiana) et domicilié 1524 Willowdale Drive, San José CA 95118 (USA), a été nommé administrateur de la Société

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Maurice Olivier, domicilié 31, Quai du Mont-Blanc, CP 1504, CH-1211 Genève 1 (Suisse)
- Monsieur Daniel Braun, domicilié 37 Newland Court, Bridgewater, NJ 08807 (USA)
- Monsieur Robert Shives, domicilié 788 Lakeshore Drive, Redwood City, CA 94065 (USA)
- Monsieur William Schenher, domicilié 1524 Willowdale Drive, San José CA 95118 (USA)

Le mandat des administrateurs viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2019.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014041458/19.

(140047715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

F9 A Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041459/9.

(140048315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Gallileo Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.139.034,00.**Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 177.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041462/11.

(140048080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**GemeloLux S.A., Société Anonyme,
(anc. GemeloLux SICAV - FIS).**Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 157.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041463/10.

(140048110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Gensford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.500,00.**Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 172.018.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2014 que:

- la démission de Madame HE Fengxian, gérante de la Société, a été acceptée avec effet au 28 février 2014;
- Monsieur Shi Tinghong, né le 20 septembre 1962 à Shandong, République populaire de Chine, résidant au 99 Jianguo Road, Chaoyang District, Pékin, République populaire de Chine a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 février 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041464/16.

(140047888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 8.202.

EXTRAIT

Au 14 mars 2014 Mr Mike Champion a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gavin Ralston.

L'adresse de Mr Mike Champion est la suivante:

31 Gresham Street
EC2V 7QA Londres
Royaume Uni

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Noel Fessey

Authorised Signatory

Référence de publication: 2014041740/17.

(140048228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 35.382,80.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 March 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à.r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2014041467/13.

(140048116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 March 2014.

Goodrich XCH Luxembourg B.V., S.à r.l.

Christiaan Frederik van Arkel

Gérant A

Référence de publication: 2014041468/13.

(140048335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Great Brands Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.867.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041469/10.

(140048004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 122.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041476/9.

(140048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

L.A. Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
R.C.S. Luxembourg B 99.691.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041539/9.

(140048245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

KD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.480.

—
Dépôt rectificatif du dépôt no L140043100 déposé au RCS le 13/03/2014

Les comptes annuels 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041534/10.

(140047726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

KD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.480.

—
Dépôt rectificatif du dépôt No L140043114 déposé au RCS le 13/03/2014

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041535/10.

(140047728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Kershipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 104.071.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 11 février 2014

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, le mandat de Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur d'entreprises pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041536/16.

(140048202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Oceana 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.732.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041639/9.

(140048243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Orient International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.958.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041650/9.

(140048189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Play Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.758.

In the year two thousand fourteen, the twenty-third day of January,

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Play Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), (the Company). The Company was incorporated on 10 January 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. NTP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, having a share capital of EUR 410,024,500 and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 107.408 (NTP),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Tollerton Investments Limited, a company organized under the laws of Cyprus, having its registered office at 2 Arch. Makariou III 8 Nikolaou, 9921 Street, Kyprianou, Business Center, 3rd floor, Office 302, 3060 Limassol, Cyprus (Tollerton),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary's clerk, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of this meeting is worded as follows:

1. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) without any change to the corporate object clause.

2. Designation of the class A and class B managers of the Company.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of 10 Euro (EUR 10) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to twelve thousand five hundred and ten Euro (EUR 12,510), by way of the issuance of one thousand (1,000) new shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above by way of a contribution in kind.

5. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted above.

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the managers' appointments in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, which will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Play Holdings 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular

the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Definitions

Art. 5. Definitions. In addition to the terms defined elsewhere in these Articles, the definitions in this article shall apply throughout the Articles unless the contrary intention appears and terms capitalized but not defined elsewhere in this article or in these Articles shall have the meaning ascribed to them in the Shareholders' Agreement:

Affiliate means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by or is under common Control with such specified person and Affiliates shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of parties to the Shareholders' Agreement (other than the Company), the expressions Affiliate and Affiliates shall not be taken to include any Member of the Group;

Affiliate Transferee means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly, wholly owns or is wholly owned by such specified person and Affiliate Transferees shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of parties to the Shareholders' Agreement (other than the Company), the expressions Affiliate Transferee and Affiliate Transferees shall not be taken to include any Member of the Group;

Annual Budget means the annual budget of the Company, adopted pursuant to the provisions of the Shareholders' Agreement;

Asset Sale means the sale of all or substantially all of the business or assets of the Group (whether through the sale of shares of a subsidiary or otherwise) on arm's length terms as part of a single transaction or a series of related transactions;

Business Day means a day (excluding Saturday and Sunday) on which banks generally are open in the City of London, Luxembourg and in Warsaw for the transaction of normal banking business;

Business Plan means the business plan adopted by the Company pursuant to the provisions of the Shareholders' Agreement;

Control means: (1) the ownership of or the ability to direct (a) in the case of a corporation or body corporate (i) a majority of the issued shares entitled to vote for election of directors (or analogous persons) of such body corporate, (ii) the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors (or analogous body or bodies, including, without limiting the generality of the foregoing, management boards and supervisory boards) of such body corporate on all or substantially all matters, or (iii) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the members of such body corporate on all, or substantially all, matters, or (b) in the case of any other person, a majority of the voting rights in such person; or (2) the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a corporation or body corporate or any other person (whether through the ownership of voting securities, by contract or howsoever otherwise) and Controlled and Controlling shall be construed accordingly;

Deed of Adherence means a deed pursuant to which a Permitted Transferee of Shares agrees to be bound by all the terms of the Shareholders' Agreement as if it had been a signatory;

Dispose means to transfer, sell, assign, convey, dispose of or renounce any right to subscribe for, grant any option over or create any Encumbrance over or otherwise deal in any manner with, and a Disposal shall be construed accordingly;

Encumbrance means any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person (including any right to acquire, option, right of first refusal or right of pre-emption), or any agreement or arrangement to create any of the same and Unencumbered and Encumber shall be construed accordingly;

Fair Market Value shall be determined and calculated in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement;

Group means the Company and each of its subsidiaries from time to time and the expression Member of the Group shall be construed accordingly;

Initial Business Plan means the business plan attached as schedule of the Shareholders' Agreement;

LuxHoldcos means each of the Company, Play Holdings 2 S.à r.l. and Play Holdings 3 S.à r.l.;

Management Board means the management board of P4 from time to time;

Material means having an aggregate value in excess of EUR 1,500,000 or its equivalent in other currencies in any 12 month period;

Novator means NTP S.à r.l. (formerly NOVATOR TELECOM POLAND S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, at 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, with a share capital of EUR 410,024,525 and registered with the Trade and Companies Registrar under the number B107408;

Novator LLP means Novator Partners LLP, a limited liability partnership registered in England with registered number OC314411, in which the Owner Entity (as defined in the Shareholders' Agreement) is a Controlling partner;

Novator Transferee means a transferee who is and remains a member of the Novator Group and/or is Controlled by any investment fund which is managed by Novator LLP;

Permitted Transferee means any person to whom a Shareholder may transfer Shares pursuant to the provisions of article 7.9 of the Articles;

Permitted Transfers means a Disposal made in accordance with the provisions of article 7.9 of the Articles;

P4 means P4 SP. Z O.O., with its registered office in Warsaw, at ul. Ta mowa 7, 02-677 Warsaw, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for the capital city of Warsaw, XIII Commercial Department of the National Court Register, under number KRS 0000217207;

Reserved Matters shall have the meaning set out in article 11 of the Articles;

Sale means an Asset Sale or a Share Sale;

Share means any share (of whatever class or denomination) in the share capital from time to time of the Company;

Share Sale means the sale of all of the issued Shares of the Company on arm's length terms as part of a single transaction or a series of related transactions;

Shareholder means any registered holder of 1 or more Shares from time to time;

Shareholders' Agreement means any agreement entered into by and between the Shareholders, as amended from time to time if any;

Tollerton means TOLLERTON INVESTMENTS LIMITED, a company organised under the laws of Cyprus located at 2 Arch. Makariou III & Nikolaou Gyzi Street, Kyprianou Business Center, 3rd floor, Office 302, 3060 Limassol, Cyprus;

Tollerton Transferee means a transferee who is and remains an Affiliate Transferee of Panos Germanos.

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

7.2. Shareholders shall not Dispose of any Shares or any interest therein other than in compliance with the provisions of the Shareholders' Agreement and the Articles. Any Disposal or attempted Disposal of Shares not in compliance with the provisions of the Shareholders' Agreement and in each case the Articles shall be null and void ab initio, or in case such a result is not achievable under the Law, shall, at least, be deemed ineffective in relation to the Company and the Group.

7.3. The Shares are freely transferable between Shareholders.

7.4. When the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

7.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

7.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.8. The Company shall not register any Disposal of any Shares to a third party in its shareholders register unless such Disposal complies with the provisions of the Shareholders' Agreement and the Articles.

7.9. Permitted Transfers

The restrictions on Disposals contained in the Articles shall not apply to:

(i) any Disposal of all (but not part) of the Shares held by Novator (and/or its Permitted Transferees) to a transferee who is a Novator Transferee, provided that:

a) the obligations of the transferor under the Articles and the Shareholders' Agreement will remain unaffected by the Disposal;

b) the transferee executes a Deed of Adherence contemporaneously with such Disposal;

c) Novator shall procure that the Shares will be re-transferred to the transferor (or, another Novator Transferee), immediately prior to the transferee ceasing to be a Novator Transferee. If the transferee fails to re-transfer such Shares to the transferor within 14 days of the transferee ceasing to be a Novator Transferee then, without prejudice to any other rights arising out of such breach, Tollerton shall have the right to exercise this right to acquire all of the Shares held by such transferee at the Fair Market Value of such Shares (as determined pursuant to the Shareholders' Agreement) less 10% (the Novator Transferee Call Option) pursuant to the terms of article 7.9 (iii) below; and

d) Novator shall provide to Tollerton and the Company such information as they may reasonably request to ascertain that the transferee is and has not ceased to be a Novator Transferee.

(ii) any Disposal of all (but not part) of the Shares held by Tollerton (and/or its Permitted Transferees) to a transferee who is a Tollerton Transferee, provided that:

a) the obligations of the transferor under the Articles and the Shareholders' Agreement will remain unaffected by the Disposal;

b) the transferee executes a Deed of Adherence contemporaneously with such Disposal;

c) Tollerton shall procure that the Shares transferred to the transferee will be retransferred to Tollerton (or if Tollerton has ceased to be Controlled by Panos Germanos, to an Affiliate Transferee of Panos Germanos) immediately prior to the transferee ceasing to be a Tollerton Transferee. If the transferee fails to retransfer such Shares to the transferor within 14 days of the transferee ceasing to be a Tollerton Transferee then without prejudice to any other rights arising out of such breach, Novator shall have the right to acquire all of the Shares held by the transferee at the Fair Market Value of such Shares (as determined pursuant to the Shareholders' Agreement) less 10% (the Tollerton Transferee Call Option) pursuant to the terms of article 7.9 (iv) below; and

d) Tollerton shall provide to Novator and the Company such information as they may reasonably request to ascertain that the transferee is and has not ceased to be a Tollerton Transferee.

(iii) Tollerton may (but shall not be obliged to) exercise the Novator Transferee Call Option by serving a notice on Novator or the Novator Transferee and the Company (the Novator Transferee Call Option Notice) at any time during the 1 month period following the determination of the Fair Market Value of the Shares held by the transferee (the Novator Transferee Call Option Exercise Period). For the avoidance of doubt, each Novator Transferee Call Option may only be exercised in full on 1 occasion during each Novator Transferee Call Option Exercise Period, but if the Novator Transferee

Call Option is not exercised in full during the relevant Novator Transferee Call Option Exercise Period by Tollerton, it shall lapse. Service of a Novator Transferee Call Option Notice shall require Tollerton to acquire all the Shares held by the Novator Transferee.

(iv) Novator may (but shall not be obliged to) exercise the Tollerton Transferee Call Option by serving a notice on Tollerton or the Tollerton Transferee and the Company (the Tollerton Transferee Call Option Notice) at any time during the 1 month period following the determination of the Fair Market Value of the Shares held by the transferee (the Tollerton Transferee Call Option Exercise Period). For the avoidance of doubt, each Tollerton Transferee Call Option may only be exercised in full on 1 occasion during each Tollerton Transferee Call Option Exercise Period, but if the Tollerton Transferee Call Option is not exercised in full during the relevant Tollerton Transferee Call Option Exercise Period by Novator, it shall lapse. Service of a Tollerton Transferee Call Option Notice shall require Novator to acquire all the Shares held by the Tollerton Transferee.

7.10. Third Party approach and the right of First Refusal

(i) Starting from 23 January 2014, if any Shareholder receives any oral, written or other approach from a third party who is interested in acquiring Shares, it shall, as soon as reasonably practicable, and in any event within 24 hours, give each of the other Shareholders notice of such approach (setting out all relevant details (including details of the third party and the price, terms and conditions, offered by such third party). Any Shareholder receiving notice under this article undertakes to the notifying Shareholder that they shall not hold any discussions with such third party without the prior written consent of the notifying Shareholder.

(ii) Following the service of any notice pursuant to article 7.10 (i) above, such Shareholder shall provide regular updates of any material changes or additions to such proposed terms as soon as reasonably practicable and in any event within 48 hours of any such change(s) taking place.

(iii) A Shareholder (a Selling Transferor) who wishes to Dispose of its Shares to a third party that is not a Permitted Transferee of such Shareholder (the Third Party) in accordance with the terms of this article 7, shall prior to transferring any of its Shares, make a binding offer in writing to the other Shareholder (the Non-Selling Shareholder) to sell the Shares at the same price, terms and conditions as offered by such Third Party (the Proposed Terms and the First Refusal Offer).

(iv) The Non-Selling Shareholder shall have 15 (fifteen) Business Days (the First Refusal Exercise Period) from the receipt of the First Refusal Offer to notify the Selling Transferor that it intends to accept the First Refusal Offer. If the Non-Selling Shareholder accepts the First Refusal Offer, then the Shareholders shall promptly (and in any event by not later than within 60 (sixty) days following the receipt by the Selling Transferor of the Non-Selling Shareholder's acceptance) Dispose all (but not less than all) of the Selling Transferor's Shares to the Non-Selling Shareholder on the Proposed Terms (provided that this period shall be extended to the extent necessary in order to obtain all regulatory consents to effect such Disposal). Such sale shall take place at the same location as Business Option Completion.

(v) If the Non-Selling Shareholder does not exercise the right to accept the First Refusal Offer within the First Refusal Exercise Period, the Selling Transferor shall be free to sell the Shares to the Third Party on terms no worse than the Proposed Terms, provided that (i) the definitive documentation to effect such sale is signed within 10 Business Days from the date which is the first to occur of the date on which the Non-Selling Shareholder declined the First Refusal Offer or the date on which the First Refusal Offer expired and (ii) the Disposal is completed within 6 (six) months of signing of such definitive documentation (provided that this period shall be extended to the extent necessary in order to obtain all regulatory consents to effect such Disposal).

(vi) The provisions in this article 7.10 shall not apply to Disposals made pursuant to article 7.9. The provisions in this article 7.10 shall not apply to Disposals made by a Non-Selling Shareholder pursuant to article 7.11 below (but for the avoidance of doubt, the Non-Selling Shareholder shall still be entitled to its rights under article 7.11 below notwithstanding that it has not accepted a First Refusal Offer).

(vii) Any disposal of Shares by a Shareholder made without complying with the provisions of article 7.10 shall be null and void.

7.11. Tag-Along Rights

(i) A Shareholder (a Tag-Along Transferor) who wishes to Dispose of any of its Shares to a Third Party in accordance with the terms of this article 7 (a Tag Transfer), shall, prior to transferring any of its Shares, deliver a written notice (a Transfer Notice) to each of the other Shareholders. The Transfer Notice shall describe the material terms and conditions of the proposed Tag Transfer (including the number of Shares) and shall be conditional upon: (i) the consummation by the Tag-Along Transferor of the transactions contemplated in the Transfer Notice with the Third Party named therein, and (ii) each Tag-Along Elector's (as defined in article 7.11 (ii) below) execution and delivery of all agreements and other documents as the Tag-Along Transferor is required to execute and deliver in connection with any such Tag Transfer.

(ii) Each other Shareholder may give to the Tag-Along Transferor, within 14 days of receipt of the Transfer Notice, an irrevocable notice (a Tag-Along Notice) advising the Tag-Along Transferor that it wishes the Third Party to purchase a portion of its Shares (the Tag-Along Shares) which represents the same percentage of its Shares as the Shares being Disposed of by the Tag-Along Transferor represent of the Tag-Along Transferor's Shares. Each Shareholder having served a Tag-Along Notice, being a Tag-Along Elector.

(iii) If a Shareholder has served a Tag-Along Notice, the Tag-Along Transferor shall not Dispose of any Shares to the Third Party without first requiring the Third Party to make an offer in writing (a Tag-Along Offer) to each Tag-Along

Elector to purchase the Tag-Along Shares held by such Tag-Along Elector on identical terms on a per Share basis (including as to price and payment terms) pursuant to the Tag-Along Offer, subject to the provisions of article 7.11 (v) below. Unless otherwise explicitly agreed by the Tag-Along Elector, the transfer of any Shares by the Tag-Along Transferor to any Third Party shall take place at the same time and at the same price per Share (respectively) as the sale of any Shares to that Third Party by each Tag-Along Elector. No Shareholder, any of its Permitted Transferees and/or its Affiliates shall enter into any agreement, commitment or understanding with any Third Party which has the effect of providing to any Shareholder, any of its Permitted Transferees and/or its Affiliates and any person connected with any of the foregoing and any Affiliate of such connected person consideration of greater value or any other terms more favourable than pursuant to any Tag-Along Offer.

(iv) The provisions in this article 7.11 shall not apply to Disposals made pursuant to article 7.9 of the Articles.

(v) If any Disposal by the Tag-Along Transferor pursuant to this article 7.11 is a Disposal with partial or wholly non-cash consideration, such as, but not limited to, an in-kind contribution of Shares in exchange for other securities, the Tag-Along Elector may require the Tag-Along Transferor to procure acquisition by the Third Party of the Tag Along Shares for the same consideration as received by the Tag-Along Transferor or, at the Tag-Along Elector's discretion, at the same cash price per Share as originally proposed by the Tag-Along Transferor in the First Refusal Offer, and in accordance with the foregoing procedure applied mutatis mutandis.

(vi) If, in breach of its obligation under article 7.11 (i) above, the Tag Along Transferor does not deliver to the Tag Along Elector a Transfer Notice or the Tag Along Transferor transfers its Shares without procuring delivery of a Tag-Along Offer in accordance with article 7.9 above, then the Tag Along Transferor shall pay to each Tag Along Elector immediately on demand liquidated damages in the aggregate amount of EUR 25,000,000 to compensate the Tag Along Elector for loss which the Parties have estimated will be suffered by the Tag Along Elector as a result of the breach. This article shall not limit or prohibit any Shareholder from its exercise of other and/or additional remedies in order to fully redress damages caused by a breach of the Articles by the other Shareholder.

7.12. Change of Control at Novator

(i) Novator shall notify Tollerton prior to any change in the ownership structure of Novator.

(ii) Any Novator Change of Control shall be treated as a Disposal by Novator for the purposes of article 7.10 and article 7.11 above, with the provisions of article 7.10 and article 7.11 above being applied mutatis mutandis, to any such Novator Change of Control. Novator shall procure that upon such Novator Change of Control, Novator shall deliver to Tollerton a First Refusal Offer in accordance with article 7.10 above or a Transfer Notice in accordance with article 7.11, as applicable, provided that:

(a) if as a result of such Novator Change of Control, a single person acquires Control over Novator, then such entity shall be considered the Third Party for the purpose of such Novator Change of Control and, in particular, for the purpose of extending a Tag-Along Offer; and

(b) if as a result of such Novator Change of Control, no single person acquires Control over Novator, then no later than in the First Refusal Offer, Novator shall irrevocably nominate a person to be considered the Third Party for the purpose of such Novator Change of Control and, in particular, for the purpose of extending to a Tag-Along Offer and shall procure that such person complies with the obligations of the Third Party under article 7.10 and article 7.11 above.

(iii) If, in breach of its obligation under article 7.12 (ii) above, Novator does not deliver to Tollerton a Transfer Notice or fails to irrevocably nominate a person to be considered the Third Party, or Novator permits the Novator Change of Control to occur without procuring the delivery to Tollerton of a First Refusal Offer in accordance with article 7.10 above or a Tag-Along Offer in accordance with 7.11 above, as applicable, then Novator shall pay to Tollerton immediately on its demand liquidated damages in the aggregate amount of EUR 25,000,000 to compensate Tollerton for loss which the Shareholders have estimated will be suffered by Tollerton as a result of the breach. This articles 7.12 (iii) shall not limit or prohibit any Shareholder from its exercise of other and/or additional remedies in order to fully redress damages caused by a breach of this Articles by the other Shareholder.

7.13. Change of Control of Tollerton

(i) Tollerton shall notify Novator prior to any change in the ownership structure of Tollerton at any time.

(ii) Any Tollerton Change of Control shall be treated as a Disposal by Tollerton for the purposes of article 7.10 and article 7.11 above, with the provisions of article 7.10 and article 7.11 above being applied mutatis mutandis, to any such Tollerton Change of Control. Tollerton shall procure that upon such Tollerton Change of Control, Tollerton shall deliver to Novator a First Refusal Offer in accordance with article 7.10 above or a Transfer Notice, in accordance with article 7.11 above, as applicable, provided that:

a) if as a result of such Tollerton Change of Control, a single person acquires Control over Tollerton, then such entity shall be considered the Third Party for the purpose of such Tollerton Change of Control and, in particular, for the purpose of extending a Tag-Along Offer; and

b) if as a result of such Tollerton Change of Control, no single person acquires Control over Tollerton, then no later than in the First Refusal Offer, Tollerton shall irrevocably nominate a person to be considered the Third Party for the purpose of such Tollerton Change of Control and, in particular, for the purpose of extending to a Tag-Along Offer and shall procure that such person complies with the obligations of the Third Party under article 7.10 and article 7.11 above.

(iii) If, in breach of its obligation under 7.13 (ii) above, Tollerton does not deliver to Novator a Transfer Notice or fails to irrevocably nominate a person to be considered the Third Party or Tollerton permits the Tollerton Change of Control to occur without procuring the delivery to Novator of a First Refusal Offer in accordance with article 7.10 or a Tag-Along Offer in accordance with article 7.11 above, as applicable, then Tollerton shall pay to Novator immediately on its demand liquidated damages in the aggregate amount of EUR 25,000,000 to compensate Novator for loss which the Parties have estimated will be suffered by Novator as a result of the breach. This Article shall not limit or prohibit any Shareholder from its exercise of other and/or additional remedies in order to fully redress damages caused by a breach of the Articles by the other Shareholder.

7.14. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

Art. 8. Deadlock.

8.1. In case of Deadlock the Shareholders should follow and comply with the procedure of the Shareholders' Agreement.

8.2. A Deadlock Option Exercise Notice shall constitute a legally binding offer between the Shareholders for the procurement, sale and purchase of the number of Shares specified in the Deadlock Option Exercise Notice free from any claim, charge, lien or Encumbrance, and with all rights attached thereto at the Deadlock Option Completion Date subject only to receipt of the Relevant Consents for such sale and purchase.

8.3. Completion of the sale and purchase of the Shares subject to a Deadlock Call Option or Deadlock Put Option (as the case may be) shall take place at the offices of Allen & Overy, A. P dzich Sp. k., at Rondo ONZ 1, 00-124 Warsaw, Poland, at 14.00 (local time) on the date that is the fifth Business Day (or, if requested by the transferee, the fifteenth Business Day) after the transferee receives the Deadlock Call Option Exercise Notice or Deadlock Put Option Exercise Notice (as the case may be) or, if required for such sale and purchase, the fifth Business Day after the Relevant Consents have been obtained for such sale and purchase.

8.4. At Deadlock Option Completion, the transferor(s) shall deliver or procure the delivery to the transferee of:

- (i) a duly executed transfer or transfers in respect of the Shares referred to in the relevant Deadlock Option Exercise Notice in favour of the transferee;
- (ii) wherever Shares are evidenced by certificates, the certificate(s) representing the Shares referred to in the Deadlock Option Exercise Notice (or an express indemnity in a form reasonably satisfactory to the Company in the case of any share certificate(s) found to be missing); and
- (iii) such other documents as may be necessary to enable the transferee(s) to obtain a good title to the Shares referred to in the Deadlock Option Exercise Notice.

8.5. Subject to compliance by the transferors with their obligations set out in article 8.4 above in connection with the Deadlock Call Option or Deadlock Put Option (as the case may be), on Deadlock Option Completion Tollerton will pay to Novator (and/or any of their respective Permitted Transferees or Affiliates who are selling Shares), as the case may be, the Deadlock Call Option Price or Deadlock Put Option Price (as applicable) in immediately available funds by bank automatic transfer to such bank account as Novator shall specify by written notice to Tollerton (at least 2 Business Days prior to Deadlock Option Completion Date).

8.6. Until the Deadlock Option Completion Date, the transferor(s) shall be entitled to exercise all voting and other rights attached to the Shares referred to in the relevant Deadlock Option Exercise Notice and shall be entitled to receive and retain all dividends, payments and other distributions in respect of the Shares.

IV. Management - Representation

Art. 9. Appointment and removal of managers.

9.1. The Company shall be managed by a board of managers (the Board) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

9.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers.

10.1. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders shall appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

10.2. Appointment of class A managers and class B managers:

(i) Tollerton and/or any of its Permitted Transferees and/or Affiliates shall be entitled to propose one (1) class A manager (out of which class the majority shall be Luxembourg resident) for every full 10% of the issued Shares in the Company it and/or its Permitted Transferees and/or its Affiliates hold, and to remove or suspend such persons for any reason whatsoever and to appoint other persons in their place; and

(ii) Novator and/or any of its Permitted Transferees and/or Affiliates shall be entitled to appoint one (1) class B manager (out of which class the majority shall be Luxembourg resident) for every full 10% of the issued Shares it and/or its Permitted

Transferees and/or its Affiliates hold, and to remove or suspend such persons for any reason whatsoever and to appoint other persons in their place.

10.3. For as long as Tollerton or any of its Permitted Transferees or Affiliates hold the majority of Shares, the chairperson shall be elected from among the class A managers proposed by Tollerton. The chairperson shall have two votes and, in the event of a tie, he/she shall have a casting vote.

10.4. For as long as Novator or any of its Permitted Transferees or Affiliates hold the majority of Shares, the chairperson shall be elected from among the class B managers proposed by Novator. The chairperson shall have two votes and, in the event of a tie, he/she shall have a casting vote.

10.5. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board shall consult the Shareholders for decisions relating to Reserved Matters.

(iv) Without prejudice to Reserved Matters, the following matters, with respect to the Company or any Member of the Group, require prior approval of the simple majority of the General Meeting:

(a) DISPOSALS AND ACQUISITIONS

- dispose of any asset or assets with an aggregate or individual net book value in excess of EUR 500,000 in any 12 month period;

- conclude, amend, enter into or terminate any transaction, contract or agreement where the aggregate amount payable to or by the Group exceeds the higher of either (i) 3% of the annual revenue of the Group at the time of entering into such contract or agreement; or (ii) EUR 2,000,000.

(b) EMPLOYMENT CONTRACTS

- enter into any contract of employment or consultancy agreement with (or make any change to the terms of employment or engagement or to the emoluments of) any employee of the Group who is entitled to receive emoluments in excess of EUR 100,000 per annum and for this purpose "emoluments" shall mean sums paid by way of fees, salary, bonus, commission, pension contributions, benefits in kind and all items of value received from or paid by the any Member of the Group to any person or his spouse or to another on his behalf or for his benefit.

(c) LITIGATION

- commence or settle any one or more litigation or arbitration proceedings, where the aggregate amounts payable by or to Members of the Group exceeds EUR 1,500,000 per annum;

(d) LISTING

- other than as contemplated by article 8, take any action or enter into any arrangement to pursuant to which the Shares or other securities in any Member of the Group are listed for trading on any stock exchange; or

(e) ACCOUNTING POLICIES

- otherwise than as required by law, establish, implement or amend the accounting policies of the Group.

10.6. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, including at least one manager proposed by Tollerton or Novator, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 7 days in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. In each case, notice shall be accompanied by an agenda of the business to be transacted at such meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if all members of the Board have been duly notified of the meeting in accordance with article 10.6 (ii) above and a majority of its members are present or represented, provided that (i) for as long as Tollerton or any of its Permitted Transferees or Affiliates hold at least 10% of the Shares at least one manager proposed by Tollerton is present, and (ii) for as long as Novator or any of its Permitted Transferees or Affiliates hold at least 10% of the Shares at least one manager proposed by Novator is present. If a quorum is not present within 30 minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned to the next Business Day falling 2 weeks after the date of such meeting at the same time and place (the First Adjourned Board Meeting) and in the event that a quorum is not present at the First Adjourned Board Meeting, then the First Adjourned Board Meeting shall be adjourned to the next Business Day falling 1 week after the date of the First Adjourned Board Meeting to the same time and place (the Second Adjourned Board Meeting) and if one half or more in number of the members of the board is present at the Second Adjourned Board Meeting, they shall constitute a quorum.

(vi) Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers proposed by Tollerton and managers proposed by Novator present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

10.7. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 11. Reserved Matters.

11.1. A Shareholder shall cease to have the benefit of the rights under this article 11 to the extent that this article 11 requires the positive vote of a Shareholder, where such Shareholder, its Permitted Transferees and/or its Affiliates hold less than 15% of the issued Shares of the Company.

11.2. The following are Reserved Matters requiring unanimous approval of the Shareholders in accordance with the provisions of this Article 11.

11.3. Disposals and Acquisitions

(i) create or cause or permit to be created or to exist any (other than liens arising in the ordinary course of business) Encumbrance whatsoever over the whole or any part of the assets of the Company or any Member of the Group other than:

a) by the grant of mortgages or charges over the Company's or P4's undertaking property or assets in order to facilitate vendor financing or in favour of other lenders of money to the Group to secure moneys borrowed by the Group all in accordance with article 11.6 below; and/or

b) in connection with indebtedness permitted in the Business Plan or the Initial Business Plan.

(ii) sell or otherwise Dispose (directly or indirectly) of the whole or a Material part of the undertaking or material assets or business of the Company or the Group, including any sales or Disposals of any rights to transmit on any frequencies owned by the Company or the Group;;

(iii) acquire for any Member of the Group any company or business of any person where the acquisition cost is Material;

(iv) save as provided for in the Business Plan, enter or agree to enter into a lease pursuant to which the Members of the Group will be required to pay or entitled to receive an aggregate amount in excess of EUR 100,000 per annum;

(v) dispose of any subsidiary undertaking or any material business of the Group or of any shares in any subsidiary undertaking; and

(vi) sell or otherwise Dispose or create or cause or permit to be created or to exist any Encumbrance over any shares in any Member of the Group (other than over any Shares, in accordance with the provisions of this Articles).

11.4. Business and Accounts

(i) any change in the nature of the Business or extension of the Group's activities outside of the scope of the Business;

(ii) the entering into by the Company or the Group to any non-Polish market;

(iii) approval of or any amendment to the Initial Business Plan, the Business Plan or the Annual Budget.

11.5. Trading Matters and accounts

(i) conclude, modify, amend, enter into, terminate or implement any transaction, contract or agreement between any Member of the Group with any Shareholder or any Affiliate of such Shareholder, save as expressly permitted by this Articles;

(ii) approve the annual audited accounts of P4, the Company or any LuxHoldco;

(iii) the appointment or removal of P4's, the Company's or any LuxHoldco's auditors.

11.6. Indebtedness

(i) incur any indebtedness save where such indebtedness is incurred in accordance with and as provided for by the Business Plan or Annual Budget.

(ii) incur any expenses save where such expenses are incurred:

a) as Off-budget expenses with an aggregate annual value not exceeding PLN 100,000; and

b) in accordance with the Annual Budget

in each case for any Member of the Group.

11.7. Dividends and Winding-Up

(i) save as provided in the Shareholders' Agreement or contemplated by the events in article 11.6 above, pay, make or declare any dividend or other distribution in cash or in specie out of its profits, assets or reserves or adopt any shareholder resolution related thereto;

(ii) save as contemplated by the events in article 11.6 above, enter into any composition or scheme of arrangement with creditors of P4, the Company or any LuxHoldco;

(iii) take or permit the taking of any steps to have P4, the Company or any LuxHoldco voluntarily wound up or dissolved or voluntarily take proceedings in relation to any part of the Business to have P4, the Company or any LuxHoldco put into administration or receivership.

11.8. Incentive Schemes

(i) entering into any contract with any employee, consultant, management board member or the supervisory board member of any Member of the Group which provides for payment of any incentive to such person linked to the deemed value of the Group where such incentives exceeds, in aggregate a threshold of 1% of such deemed value, in addition to those contracts in place with such persons as at 31 January 2007.

11.9. Management Board

(i) save as provided in the Shareholders' Agreement or, with respect to members of the Board of the Company, in these Articles, appointing, suspending or dismissing any Management Board Member or any member of the management board of any Member of the Group.

11.10. Alterations to the share capital and change of nationality of the Company

(i) alter, vary, reduce, consolidate or sub-divide the Company's or any Member of the Group's issued share capital, save as contemplated in the Shareholders' Agreement;

(ii) any amendment to the Articles (other than the amendments contemplated by the Shareholders' Agreement) or the articles or similar constitutional document of any member of the Group.

(iii) any change in the rights attaching to the Shares or other securities issued by the Company or any Member of the Group;

(iv) create any new class of share in the capital of the Company or any LuxHoldco or P4 or issue any Shares or any shares in the Company or any LuxHoldco or P4 grant any option to subscribe for Shares or any shares in the Company or any LuxHoldco or P4 other than the issue of Shares contemplated by the Shareholders' Agreement;

(v) any change in the nationality of the Company.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 13. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

V. Shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 15.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Subject to the provisions of article 11.1, resolutions to be adopted at General Meetings, in relation to any matter that it is not a Reserved Matter, shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. A quorum shall be at least 1 Tollerton representative and 1 Novator representative, provided that if such a quorum is not present within 30 minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned to the next Business Day falling 21 days after the date of such meeting to the same time and place (the First Adjourned Shareholder Meeting) and in the event that a quorum is not present at the First Adjourned Shareholder Meeting, then such meeting shall be adjourned and the Shareholders shall be convened by registered letter to the next Business Day falling 10 days after the date of the First Adjourned Shareholder Meeting to the same time and place (the Second Adjourned Shareholder Meeting) and the Shareholders present at the Second Adjourned Shareholder Meeting shall constitute a quorum. For the avoidance of doubt, Tollerton or Novator, respectively, its Permitted Transferrees and/or its Affiliates shall cease to have the benefit of the rights under this article 14, where such Tollerton or Novator respectively, its Permitted Transferrees and/or its Affiliates hold less than 15% of the issued Shares of the Company.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 15. Sole shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.

16.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved, subject to the Reserved Matters provisions of article 12 above and in the following manner:

- (i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 17. Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

17.2. If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2. The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits subject to the Reserved Matters provisions of article 12 above. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the Reserved Matters provisions of article 12 above and to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved at any time, subject to the Reserved Matters provisions of article 12 above and by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

Art. 20. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

Art. 21. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

Art. 22. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

Art. 23. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

Art. 24. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint the following as class A managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

(i) Vasilis Billis, born on 31 March 1968, in Thessaloniki, Greece, and with professional address at 2 Ermou & Nikis Street, Syntagma Square, 105 63 Athens, Greece; and

(ii) Georgios Xirouchakis, born on January 27, 1973, in Thessaloniki, Greece, and with professional address at 25 Ermou St., Kifisia 145 64, Attiki, Greece;

(iii) Sandra Legrand, born on 14 September, 1974, in Luxembourg and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(iv) Fabian Sires, born on 27 September 1976, in Messancy, Belgium and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(v) Christelle Petitjean, born on 29 September 1983 in Liège, Belgium and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

The Shareholders resolve to appoint the following as class B managers of the Company with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

(i) Serdar Cetin, born on 18 June 1977, in Ankara, Turkey, and with professional address at 25 Park Lane, London W1 K1RA;

(ii) Ingrid Moinet, born on 5 December 1975, in Bastogne, Belgium and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(iii) Sara Elizabeth Speed, born on 14 April 1976, in Gaborone, Great Britain, and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

(iv) Annick Clerinx, born on 11 May 1978, in Liège, Belgium, and with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

As a result of the foregoing, the Shareholders resolves to record that the board of managers of the Company is now composed as follows:

- (i) Vasilis Billis, as Class A Manager;
- (ii) Georgios Xirouchakis, as Class A Manager;
- (iii) Sandra Legrand, as Class A Manager;
- (iv) Fabian Sires, as Class A Manager;
- (v) Christelle Petitjean, as Class A Manager;
- (vi) Serdar Cetin, as Class B Manager;
- (vii) Ingrid Moinet, as Class B Manager;
- (viii) Sara Speed, as Class B Manager; and
- (ix) Annick Clerinx, as Class B Manager.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, to twelve thousand five hundred and ten Euro (EUR 12,510), by way of the issuance of one thousand (1,000) new shares, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Tollerton, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred and three (503) newly issued shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and to pay them up in full by way of a contribution (i.e. a transfer of ownership) in kind consisting of forty-eight thousand seven hundred forty-eight (48,748) shares that it holds in the share capital of P4 sp. z o.o., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, at 7 Ta mowa street, registered in the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court for the Capital City of Warsaw, XII Commercial Department of the National Court Register, under number KRS 0000217207 (P4), having an aggregate value of at least eight hundred fifty-one million eighty-nine thousand two hundred eighty-six euro and twenty-seven cents (EUR 851,089,286.27) (the Tollerton Contribution) and representing approximately fifty point three percent (50.3%) of the share capital of P4 (the Tollerton Shares).

The existence and the valuation of the Tollerton Contribution is evidenced inter alia by a valuation certificate issued on the date hereof by the management of Tollerton and acknowledged and approved on the date hereof by the management of the Company (the Tollerton Certificate).

The Tollerton Certificate states in essence that:

“- Tollerton is the owner of the Tollerton Shares, representing approximately fifty point three percent (50.3%) of the share capital of P4;

- the Tollerton Shares are fully paid-up;

- Tollerton is solely entitled to the Tollerton Shares and possesses the power to dispose of the Tollerton Shares;

- the Tollerton Shares are encumbered with Polish registered and financial pledges established in favour of Bank Polska Kasa Opieki S.A. as a security agent in connection with (A) the facility agreement originally dated 31 October 2006 and made between, among others, P4 as the borrower, the entities (including China Development Bank Corporation) named therein as lenders and Bank Polska Kasa Opieki S.A. as the facility agent and the security agent; and (B) the intercreditor agreement originally dated 31 October 2006 and made between, amongst others, P4 as borrower, Bank Polska Kasa Opieki S.A. as security agent and facility agent and China Development Bank Corporation, which was acceded by Alior Bank S.A. (Pledges); the agreements for the establishment of the Pledges provide for the enforcement methods including, among others, the pledgee's right to seize or sell the Tollerton Shares;

- none of the Tollerton Shares are encumbered with, amongst others but not limited to, any pledge or usufruct, and there exists no right to acquire, amongst others but not limited to, any pledge or usufruct on the Tollerton Shares and none of the Tollerton Shares are subject to any attachment save for any such rights established in favour of the other shareholder in P4 which shall be waived or released upon such shares being contributed to the Company and except for the pledges, as defined above;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Tollerton Shares be transferred to him save for any such rights established in favour of the other shareholder in P4 which shall be waived or released upon such shares being contributed to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of P4, the Tollerton Shares are freely transferable to the Company;

- all formalities in connection with the transfer of the Tollerton Shares have been performed; and

- based on generally accepted accounting principles the value of the Tollerton Shares is at least equal to eight hundred fifty-one million eighty-nine thousand two hundred eighty-six euro and twenty-seven cents (EUR 851,089,286.27), and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The Tollerton Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

NTP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred ninety-seven (497) newly issued shares of the Company with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and to pay them up in full by way of a contribution (i.e. a transfer of ownership) in kind consisting of forty-eight thousand one hundred sixty-five (48,165) shares that it holds in the share capital of P4, having an aggregate value of at least eight hundred forty million nine hundred ten thousand seven hundred thirteen euro and seventy-three cents (EUR 840,910,713.73) (the NTP Contribution and together with the Tollerton Contribution, the Contributions) and representing approximately forty-nine point seven percent (49.7%) of the share capital of P4 (the NTP Shares).

The existence and the valuation of the NTP Contribution is evidenced *inter alia* by a valuation certificate issued on the date hereof by the management of NTP and acknowledged and approved on the date hereof by the management of the Company (the NTP Certificate).

The NTP Certificate states in essence that:

“- NTP is the owner of the NTP Shares, representing approximately forty-nine point seven percent (49.7%) of the share capital of P4;

- the NTP Shares are fully paid-up;

- NTP is solely entitled to the NTP Shares and possesses the power to dispose of the NTP Shares;

- the NTP Shares are encumbered with Polish registered and financial pledges established in favour of Bank Polska Kasa Opieki S.A. as a security agent in connection with (A) the facility agreement originally dated 31 October 2006 and made between, among others, P4 as the borrower, the entities (including China Development Bank Corporation) named therein as lenders and Bank Polska Kasa Opieki S.A. as the facility agent and the security agent; and (B) the intercreditor agreement originally dated 31 October 2006 and made between, amongst others, P4 as borrower, Bank Polska Kasa Opieki S.A. as security agent and facility agent and China Development Bank Corporation, which was acceded by Alior Bank S.A. (Pledges); the agreements for the establishment of the Pledges provide for the enforcement methods including, among others, the pledgee’s right to seize or sell the NTP Shares;

- none of the NTP Shares are encumbered with, amongst others but not limited to, any pledge or usufruct, and there exists no right to acquire, amongst others but not limited to, any pledge or usufruct on the NTP Shares and none of the NTP Shares are subject to any attachment save for any such rights established in favour of the other shareholder in P4 which shall be waived or released upon such shares being contributed to the Company and except for the pledges, as defined above;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the NTP Shares be transferred to him save for any such rights established in favour of the other shareholder in P4 which shall be waived or released upon such shares being contributed to the Company;

- according to applicable law and the articles of association of P4, the NTP Shares are freely transferable to the Company;

- all formalities in connection with the transfer of the NTP Shares have been performed; and

- based on generally accepted accounting principles the value of the NTP Shares is at least equal to eight hundred forty million nine hundred ten thousand seven hundred thirteen euro and seventy-three cents (EUR 840,910,713.73), and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.”

The NTP Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders further note that the total value of the Contributions is one billion six hundred ninety-two million Euro (EUR 1,692,000,000) which shall be allocated as follows:

(i) an amount of ten Euro (EUR 10) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one billion six hundred ninety-one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety Euro (EUR 1,691,999,990) to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred and ten Euro (EUR 12,510), represented by one million two hundred fifty-one thousand (1,251,000) shares in registered form, having a par value of one Euro cent (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid up.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and managers' appointments in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by an French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour de janvier,

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Play Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au registre du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), (la Société). La Société a été constituée le 10 Janvier 2014, en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. NTP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 410.024.500 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.408 (NTP), représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Tollerton Investments Limited, une société régie par les lois de Chypre, dont le siège social se situe à 2 Arch. Makariou III 8 Nikolaou, 9921 Street, Kyprianou, Business Center, 3rd floor, Office 302, 3060 Limassol, Chypre (Tollerton),

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de cette assemblée est rédigé comme suit:

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) sans aucune modification à la clause d'objet social.

2. Désignation des gérants de classe A et de classe B de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société par un montant de 10 euros (EUR 10,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01,-) chacune, à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-), par le biais de l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01,-) chacune.

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3 ci-dessus au moyen d'un apport en nature.

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés ci-dessus.

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, de procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises et les nominations des gérants dans le registre des associés de la Société

7. Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier et refondre entièrement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Play Holdings 1 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Définitions

Art. 5. Définitions. En plus des termes définis ailleurs dans les présents Statuts, les définitions dans cet article s'appliquent à l'ensemble des Statuts sauf si une intention contraire va de soi et les termes en majuscules mais non définis ailleurs dans cet article ou dans ces Statuts auront la signification qui leur a été attribuée dans la Convention des Associés:

Affilié signifie, à l'égard de toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous Contrôle commun avec cette personne spécifique et Affiliés est interprété en conséquence, mais sur la base que, en ce qui concerne les parties à la Convention des Associés (autres que la Société), les expressions Affilié et Affiliés n'englobent pas un quelconque Membre du Groupe;

Affilié Cessionnaire signifie, à l'égard de toute personne, toute autre personne qui, directement ou indirectement, détient en intégralité, ou est détenue en intégralité par cette personne spécifiée et Affiliés Cessionnaires doit être interprétée en conséquence, mais sur la base que, en ce qui concerne les parties à la Convention des Associés (autres que la Société), les expressions Affilié Cessionnaire et Affiliés Cessionnaires n'englobent pas un quelconque Membre du Groupe;

Budget Annuel signifie le budget annuel de la Société, adopté conformément aux dispositions de la Convention des Associés;

Vente d'Actif signifie la vente de la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise ou des actifs du Groupe (que ce soit par la vente d'actions d'une filiale ou autre) à des conditions de marché dans le cadre d'une transaction unique ou une série de transactions connexes;

Jour Ouvrable signifie un jour (sauf samedi et dimanche) où les banques sont généralement ouvertes à la City de Londres, à Luxembourg ville et à Varsovie pour les opérations bancaires courantes;

Plan d'Affaires signifie le plan d'affaires adopté par la Société conformément aux dispositions de la Convention des Associés;

Contrôle signifie: (1) la propriété ou la capacité de diriger (a) dans le cas d'une société ou personne morale (i) la majorité des actions émises ayant droit de vote pour l'élection des administrateurs (ou des personnes analogues) de tels personnes morales, (ii) la nomination ou la révocation des administrateurs ayant une majorité des droits de vote exerçables aux réunions du conseil d'administration (ou d'organes analogues, y compris, sans se limiter à la généralité de ce qui précède, les conseils de gestion et conseils de surveillance) de cette personne morale sur tous ou la quasi-totalité des domaines, ou (iii) une majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des membres de cette personne morale sur tous, ou la quasi-totalité, des domaines en questions, ou (b) dans le cas de toute autre personne, la majorité des droits de vote de cette personne, ou (2) la détention directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une société ou personne morale ou toute autre personne (que ce soit par la propre (que ce soit par la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou de tout autre moyen) et Contrôlé et Contrôlant doivent être interprétés en conséquence;

Acte d'Adhésion signifie un acte en vertu duquel un Cessionnaire Autorisé d'Actions accepte d'être lié par tous les termes de la Convention des Associés comme si il en avait été un signataire;

Céder signifie transférer, vendre, céder, transmettre, disposer de ou renoncer à tout droit de souscrire à, accorder toute option sur ou créer toute Charge sur ou autrement aliéner de quelque manière, et une Cession doit être interprétée en conséquence;

Charge signifie toute hypothèque, gage, nantissement, privilège, restriction, cession, hypothèque, sûreté, droit de propriété ou de tout autre accord ou arrangement dont l'effet est la création de sûreté, ou tout autre intérêt, titre de capital ou autre droit de toute personne (y compris le droit d'acquérir, option, droit de premier refus ou un droit de préemption), ou de tout accord ou arrangement pour créer quelque chose de semblable et Chargé et Charger doivent être interprétés en conséquence;

Valeur Nette d'Inventaire est déterminée et calculée conformément aux dispositions de la Convention des Associés;

Groupe signifie la Société et chacune de ses filiales de temps à autre et l'expression Membre du Groupe doit être interprétée en conséquence;

Plan d'Affaires Initial signifie le plan d'affaires joint en annexe à la Convention des Associés;

LuxHoldcos signifie chacune de la Société, Play Holdings 2 S.à r.l. et Play Holdings 3 S.à r.l.;

Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de P4 de temps à autre;

Matériel signifie avoir une valeur totale de plus de EUR 1.500.000 ou son équivalent dans d'autres devises sur une quelconque période de 12 mois;

Novator signifie NTP S.à r.l. (anciennement NOVATOR TELECOM POLAND S.à r.l.), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social au Grand-Duché de Luxembourg, est établi au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 410.024.525 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107408;

Novator LLP signifie Novator Partners LLP, un partnership à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre sous le numéro OC314411, dans laquelle le Propriétaire de l'Entité (tel que défini dans la Convention des Associés) est un associé Contrôlant;

Cessionnaire Novator signifie un cessionnaire qui est et reste un membre de Novator Group et/ou est Contrôlé par tout fonds d'investissement géré par Novator LLP;

Cessionnaire Autorisé signifie toute personne à laquelle un Associé peut transférer des Parts Sociales conformément aux dispositions de l'article 7.9 des Statuts;

Transferts Autorisées signifie une Cession réalisée conformément aux dispositions de l'article 7.9 des Statuts;

P4 signifie P4 SP. Z O.O., dont le siège social est établi à Varsovie, à ul. Ta mowa 7, 02-677 Varsovie, immatriculé au registre des entrepreneurs du National Court Register conservé par le District Court de la ville de Varsovie, XIII Commercial Département du National Court Register, sous le numéro KRS 0000217207;

Sujets Réservés à la signification fixée à l'article 11 des Statuts;

Vente signifie la Vente d'Actif ou la Vente de Parts Sociales;

Part Sociale signifie toute part sociale (de quelque classe ou dénomination) dans le capital social de temps à autre de la Société;

Vente de Part Sociale signifie la vente de toutes les Parts Sociales de la Société émises à leur valeur de marché faisant partie d'une transaction unique ou une série de transactions connexes;

Associé signifie tout détenteur inscrit de 1 ou plusieurs Parts Sociales de temps à autre;

Convention des Associés signifie tout accord conclu par et entre les Associés, tel que modifié de temps à autre le cas échéant;

Tollerton signifie TOLLERTON INVESTMENTS LIMITED, une société organisée en vertu des lois de Chypre établie au 2 Arch. Makariou III & Nikolaou Gyzi Street, Kyprianou Business Center, 3rd floor, Office 302, 3060 Limassol, Chypre;

Cessionnaire Tollerton signifie un cessionnaire qui est et demeure un Affilié Cessionnaire de Panos Germanos.

III. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par Part Sociale.

7.2. Les Associés ne doivent pas Céder des Parts Sociales ou tout intérêt en découlant autrement que conformément aux dispositions de la Convention des Associés et des Statuts. Toute Cession ou tentative de Cession de Parts Sociales non conformément aux dispositions de la Convention des Associés et en tout cas des Statuts sont nulles et non avenues ab initio, ou au cas où un tel résultat ne soit atteignable selon la Loi, est, au moins, réputé sans effet par rapport à la Société et au Groupe.

7.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

7.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.6. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.8. La Société ne doit pas inscrire toute Cession de toute Part Sociale à une tierce partie dans son registre des associés à moins qu'une telle Cession ne soit conforme complies aux dispositions de la Convention des Associés et aux Statuts.

7.9. Transferts Autorisés

Les restrictions sur les Cessions contenues dans les Statuts ne s'appliquent pas à:

(i) toute Cession de toutes (en non pas partie) les Parts Sociales détenues par Novator (et/ou ses Cessionnaires Autorisés) à un cessionnaire qui est un Cessionnaire Novator, sous réserve que:

a) les obligations du cédant selon les Statuts et la Convention des Associés ne sont pas affectées par la Cession;

b) le cessionnaire signe un Acte d'Adhésion simultanément à cette Cession;

c) Novator fait en sorte que les Parts Sociales seront re-transférées au cédant (ou, un autre Cessionnaire Novator), immédiatement avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Cessionnaire Novator. Si le cessionnaire re-transfert pas ces Parts Sociales au cédant endéans les 14 jours au cours desquels le cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Novator alors, sans exclusion de à tout autre droit résultant d'un tel manquement, Tollerton aura le droit d'exercer ce droit d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par ce cessionnaire à la Valeur Nette d'Inventaire desdites Parts Sociales (telle que déterminée conformément à la Convention des Associés) moins 10% (l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator) conformément aux termes de l'article 7.9 (iii) ci-dessous; et

d) Novator devra fournir à Tollerton et à la Société les informations qu'ils peuvent raisonnablement demander afin de s'assurer que le cessionnaire est et n'a pas cessé d'être un Cessionnaire Novator.

(ii) Toute Cession de l'intégralité (et non partielle) des Parts Sociales détenues par Tollerton (et/ou ses Cessionnaires Autorisés) à un cessionnaire qui est un Cessionnaire Tollerton, sous réserve que:

a) les obligations du cédant conformément aux Statuts et la Convention des Associés ne soit pas affectées par la Cession;

b) le cessionnaire signe un Acte d'Adhésion simultanément à cette Cession;

c) Tollerton fasse en sorte que les Parts Sociales transférées au cessionnaire soient re-transférées à Tollerton (ou, si Tollerton n'est plus Contrôlé par Panos Germanos, un Cessionnaire Affilié de Panos Germanos) immédiatement avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Cessionnaire Tollerton. Si le cessionnaire ne re-transfert ces Parts Sociales au cédant endéans les 14 jours au cours desquels le cessionnaire cesse d'être un Cessionnaire Tollerton alors sans exclusion de tout autre droit résultant d'un tel manquement, Novator aura le droit d'acquérir toutes les Parts Sociales détenues par ce cessionnaire à la Valeur Nette d'Inventaire desdites Parts Sociales (telle que déterminée conformément à la Convention des Associés) moins 10% (l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton) conformément aux termes de l'article 7.9 (iv) ci-dessous; et

d) Tollerton devra fournir à Novator et à la Société les informations qu'ils peuvent raisonnablement demander afin de s'assurer que le cessionnaire est et n'a pas cessé d'être un Cessionnaire Tollerton.

(iii) Tollerton peut (mais ne sera pas obligé de) exercer l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator moyennant un préavis à Novator ou le Cessionnaire Novator et la Société (l'Avis d'Option d'Achat du Cessionnaire Novator) à tout moment durant la période de 1 mois suivant la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Parts Sociales détenues par le cessionnaire (la Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator). Pour lever tout doute, chaque Option d'Achat du Cessionnaire Novator ne peut être exercée pleinement qu'à 1 occasion durant chaque Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator, mais si l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator n'est pas exercée pleinement au cours de la Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Novator visée par Tollerton, elle expire. La signification d'un Avis d'Option d'Achat du Cessionnaire Novator exige que Tollerton acquiert toutes les Parts Sociales détenues par le Cessionnaire Novator.

(iv) Novator peut (mais ne sera pas obligé de) exercer l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton moyennant un préavis à Tollerton ou le Cessionnaire Tollerton et la Société (l'Avis d'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton) à tout moment durant la période de 1 mois suivant la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Parts Sociales détenues par le cessionnaire (la Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton). Pour lever tout doute, chaque Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton ne peut être exercée pleinement qu'à 1 occasion durant chaque Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton, mais si l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton n'est pas exercée pleinement au cours de la Période d'Exercice de l'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton visée par Novator, elle expire. La signification d'un Avis d'Option d'Achat du Cessionnaire Tollerton exige que Novator acquiert toutes les Parts Sociales détenues par le Cessionnaire Tollerton.

7.10. L'offre de la Tierce Partie et le droit de Premier Refus

(i) A compter du 23 janvier 2014, si l'un des Associés reçoit une offre verbale, écrite ou toute offre d'une tierce partie intéressée par l'acquisition de Parts Sociales, il devra, dès que raisonnablement possible, et en tout état de cause dans les 24 heures, notifier chacun des autres Associés d'une telle offre (en exposant tous les éléments pertinents, et ce incluant les coordonnées de la tierce partie ainsi que le prix, et les termes et conditions proposés par la tierce partie). Tout Associé qui reçoit une notification conformément aux stipulations de cet article s'engage envers l'Associé qui le notifie à ne pas entrer en discussion avec cette tierce partie sans accord préalable écrit de l'Associé qui le notifie.

(ii) Suite à l'envoi d'une notification en vertu de l'article 7.10 (i) mentionné ci-dessus, l'Associé devra fournir des mises à jour régulières de toute modification matérielle ou de tout ajout aux termes proposés dès que possible, et en tout état de cause dans les 48 heures suivant la survenance de tel(s) changement(s).

(iii) Un Associé (un Cédant Vendeur) qui souhaite Céder ses Parts Sociales à une tierce partie qui n'est pas un Cessionnaire Autorisé de cet Associé (la Tierce Partie), conformément aux dispositions de cet article 7, devra, avant de transférer l'une de ses Parts Sociales, présenter une offre ferme, écrite, à l'autre Associé (l'Associé Non-Vendeur) afin de vendre les Parts Sociales aux mêmes prix, termes et conditions que ceux proposés par cette Tierce Partie (les Termes Proposés et l'Offre de Premier Refus).

(iv) L'Associé Non-Vendeur disposera de 15 (quinze) Jours Ouvrables (la Première Période d'Exercice de Refus) à compter de la réception de la Première Offre de Refus pour notifier le Cédant Vendeur qu'il entend accepter la Première Offre de Refus. Si l'Associé Non-Vendeur accepte la Première Offre de Refus, les Associés devront promptement (et en tout état de cause dans les 60 (soixante) jours suivant la réception par le Cédant Vendeur de l'acceptation de l'Associé Non-Vendeur) Vendre toutes (et non moins de la totalité) des Parts Sociales du Cédant Vendeur à l'Associé Non-Vendeur aux Termes Proposés (sous réserve que cette période soit étendue dans la mesure nécessaire pour permettre l'obtention de toutes les autorisations réglementaires requis pour une telle Cession). Une telle vente sera effectuée au même endroit que l'Achèvement d'Option d'Affaires.

(v) Si l'Associé Non-Vendeur n'exerce pas son droit de Première Offre de Refus durant la Première Période d'Exercice de Refus, le Cédant Vendeur sera libre de vendre ses Parts Sociales à la Tierce Partie à des conditions non moins favorables que les Termes Proposés, à condition que (i) la documentation définitive qui réalise la vente soit signée dans les 10 Jours Ouvrables à compter de la première date entre celle où le l'Associé Non-Vendeur a décliné la Première Offre de Refus ou celle à laquelle la Première Offre de Refus a expiré et (ii) la Cession est effectuée dans les 6 (six) mois de la signature de la documentation définitive (sous réserve que cette période soit étendue dans la mesure nécessaire pour permettre l'obtention de toutes les autorisations réglementaires requis pour une telle Cession).

(vi) Les dispositions de cet article 7.10 ne s'appliquent pas aux Cessions réalisées conformément à l'article 7.9. Les dispositions de cet article 7.10 ne s'appliquent pas aux Cessions faites par un Associé Non-Vendeur conformément à l'article 7.11 ci-dessous (mais pour lever toute ambiguïté, l'Associé Non-Vendeur reste bénéficiaire de ses droits tels que définis par l'article 7.11 ci-dessous nonobstant le fait qu'il n'ait pas accepté une Première Offre de Refus).

(vii) Toute cession de Parts Sociales faite par un Associé sans se conformer aux dispositions de l'article 7.10 sera nulle et non avenue.

7.11. Droit de Sortie Conjointe

(i) Un Associé (un Cédant de Sortie Conjointe) qui souhaite Céder l'une de ses Parts Sociales à une Tierce Partie conformément aux dispositions de cet article 7 (une Cession Conjointe), devra avant tout transfert de Parts Sociales, délivrer une notification écrite (une Notification de Cession) à chacun des autres Associés. La Notification de Cession décrit les termes et conditions de la Cession Conjointe proposée (en incluant le nombre de Parts Sociales) et sera subordonnée à: (i) la réalisation par le Cédant de Sortie Conjointe de toutes les transactions considérées dans la Notification de Cession avec la Tierce Partie expressément désignée, et (ii) toutes les signatures et remises par les Electeurs de Sortie Conjointe (tels que définis dans l'article 7.11 (ii) ci-dessous) de tous les contrats et autres documents que le Cédant de Sortie Conjointe doit signer et remettre dans le cadre d'une Cession Conjointe.

(ii) Tout autre Associé peut donner au Cédant de Sortie Conjointe, dans les 14 jours de la réception de la Notification de Cession, une notification irrévocable (une Notification de Sortie Conjointe) informant le Cédant de Sortie Conjointe qu'il souhaite que la Tierce Partie achète une partie de ses Parts Sociales (les Parts Sociales de Sortie Conjointe) qui représentent le même pourcentage de ses Parts Sociales que les Parts Sociales étant Cédées par le Cédant de Sortie Conjointe. Chaque Associé ayant présenté une Notification de Sortie Conjointe, est un Electeur de Sortie Conjointe.

(iii) Si un Associé a présenté une Notification de Sortie Conjointe, le Cédant de Sortie Conjointe ne Cède pas ses Parts Sociales à une Tierce Partie sans exiger au préalable une offre d'achat écrite de la part de cette Tierce Partie (une Offre de Sortie Conjointe) à chaque Electeur de Sortie Conjointe pour les Parts Sociales de Sortie Conjointes détenues par chaque Electeur de Sortie Conjointe, à des conditions identiques pour chaque Part Sociale (en ce incluant le prix et les termes de paiement) conformément à l'Offre de Sortie Conjointe, sous réserve des dispositions de l'article 7.11 (v) ci-dessous. Sauf accord exprès contraire de l'Electeur de Sortie Conjointe, le transfert de Parts Sociales a lieu aux mêmes lieux et prix par Part Sociale (respectivement) que la vente de toutes Parts Sociales à cette Tierce Partie par chaque Electeur de Sortie Conjointe. Aucun Associé, ou l'un de ses Cessionnaires Autorisés et/ou ses Affiliés ne peut s'engager dans un contrat ou un accord avec une Tierce Partie qui produit l'effet d'accorder à un Associé, l'un de ses Cessionnaires Autorisés et/ou ses Affiliés ou toute autre personne liée à eux, d'accorder une contrepartie d'une valeur plus importante ou à des conditions plus favorables que celles prévues par une quelconque Offre de Sortie Conjointe.

(iv) Les dispositions du présent article 7.11 ne s'applique pas aux Cessions réalisées en application de l'article 7.9 des Statuts.

(v) Si une Cession par le Cédant de Sortie Conjointe conforme aux dispositions de cet article 7.11 est une Cession dont la contrepartie est pour tout ou partie non numéraire, tel que par exemple, sans que la liste soit exhaustive, un apport en nature de Parts Sociales en échange d'autres valeurs mobilières, l'Electeur de Sortie Conjointe peut exiger que le Cédant de Sortie Conjointe obtienne l'acquisition par une Tierce Partie des Parts Sociales de Sortie Conjointe pour la même contrepartie que celle reçue par le Cédant de Sortie Conjointe, ou à la discrétion de l'Electeur de Sortie Conjointe, au même prix comptant par Part Sociale tel que proposé initialement par le Cédant de Sortie Conjointe dans la Première Offre de Refus, et conformément aux dispositions de la procédure décrite ci-avant appliquée mutatis mutandis.

(vi) Si, dans le cas d'un manquement à ses obligations telles que stipulées dans l'article 7.11 (i) ci-dessus, le Cédant de Sortie Conjointe ne délivre pas à l'Electeur de Sortie Conjointe une Notification de Cession ou si le Cédant de Sortie Conjointe cède ses Parts Sociales sans produire une Offre de Sortie Conjointe conformément aux dispositions de l'article 7.9 ci-dessus, le Cédant de Sortie Conjointe paye à chaque Electeur de Sortie Conjointe, immédiatement, sur demande, des dommages et intérêts d'un montant total de EUR 25,000,000 pour indemniser l'Electeur de Sortie Conjointe des pertes, estimées par les Associés qu'il subirait en conséquence des manquements contractuels. Cet article ne limite ou n'interdit pas le recours à d'autres mesures et/ou à des mesures supplémentaires aux fins de réparer les dommages causés par un manquement aux dispositions des Statuts par l'autre Associé.

7.12. Changement de Contrôle de Novator

(i) Novator devra notifier Tollerton préalablement à tout changement dans la structure de détention de Novator.

(ii) Tout Changement de Contrôle dans Novator devra être traité comme une Cession par Novator pour les besoins des articles 7.10 et 7.11 ci-dessus, avec les stipulations des articles 7.10 et 7.11 appliquées mutatis mutandis, à tout Changement de Contrôle de Novator. Novator devra faire en sorte, en cas de Changement de Contrôle, à livrer à Tollerton une Premier Offre de Refus conformément à l'article 7.10 ci-dessus ou une Notification de Cession conformément à l'article 7.11 selon le cas, étant entendu que:

(a) si, suite à un tel Changement de Contrôle de Novator, une personne acquiert le Contrôle de Novator, cette entité sera alors considérée comme étant la Tierce Partie pour les besoins du Changement de Contrôle de Novator, et, en particulier, en vue d'émettre une Offre de Sortie Conjointe; et

(b) si, suite à un tel Changement de Contrôle de Novator, aucune personne n'acquiert le Contrôle de Novator, Novator devra au plus tard dans la Premier Offre de Refus, nommer de manière irrévocable une personne qui sera

considérée comme la Tierce Partie pour les besoins du Changement de Contrôle de Novator, et, en particulier, en vue de proposer une Offre de Sortie Conjointe et devra s'engager à ce que cette personne respecte les obligations de la Tierce Partie des articles 7.10 et 7.11 ci-dessus.

(iii) Si, en contravention avec ses obligations en vertu de l'article 7.12 (ii) ci-dessus, Novator n'a pas envoyé de Notification de Cession à Tollerton ou ne désigne pas de manière irrévocable une personne en tant que Tierce Partie, ou Novator permet le Changement de Contrôle de Novator de se réaliser sans avoir remis à Tollerton une Première Offre de Refus en vertu de l'article 7.10 ci-dessus ou une Offre de Sortie Conjointe en vertu de l'article 7.11 ci-dessus, le cas échéant, Novator devra immédiatement verser à Tollerton, sur demande de ce dernier, une indemnité compensatoire d'un montant total de EUR 25.000.000 pour la perte subie par Tollerton, telle qu'estimée par les Associés, en raison du manquement. Cet article 7.12 (iii) ne pas limiter ou empêcher tout Associé d'exercer tout autre et/ou recours additionnel afin d'être pleinement indemnisé des dommages subis du fait du manquement aux présents statuts par l'autre Associé.

7.13. Changement de Contrôle de Tollerton

(i) Tollerton devra notifier Novator avant tout changement dans la structure de détention de Tollerton à tout moment.

(ii) Tout Changement de Contrôle de Tollerton devra être traité comme une Cession par Tollerton dans le cadre de l'article 7.10 et 7.11 ci-dessus, avec les stipulations des articles 7.10 et 7.11 ci-dessus s'appliquant mutatis mutandis, à tout Changement de Contrôle de Tollerton. Tollerton doit faire en sorte qu'au moment d'un tel Changement de Contrôle, Tollerton devra envoyer à Novator une Première Offre de Refus conformément à l'article 7.10 ci-dessus ou une Notification de Cession conformément à l'article 7.11 ci-dessus, le cas échéant, à condition que:

a. si en vertu d'un tel Changement de Contrôle, une personne unique prend le Contrôle de Tollerton, cette entité doit être considérée comme Tierce Partie dans le cadre d'un tel Changement de Contrôle de Tollerton et, en particulier, afin d'émettre une Offre de Sortie Conjointe; et

b. si en vertu d'un tel Changement de Contrôle de Tollerton, aucune personne unique prend le Contrôle de Tollerton, Tollerton doit, au plus tard au moment de la Première Offre de Refus, désigner de manière irrévocable une personne en tant que Tierce Partie dans le cadre de ce Changement de Contrôle de Tollerton et, en particulier, afin de prolonger l'Offre de Sortie Conjointe et doit faire en sorte que cette personne respecte les obligations d'une Tierce Partie des articles 7.10 et 7.11 ci-dessus.

(iii) Si, en contravention de son obligation en vertu de l'article 7.13 (ii) ci-dessus, Tollerton n'envoie pas une Notification de Cession à Novator ou ne désigne pas de manière irrévocable une personne en tant que Tierce Partie, ou Tollerton permet le Changement de Contrôle de Tollerton de se réaliser sans avoir remis à Novator une Première Offre de Refus en vertu de l'article 7.10 ci-dessus ou une Offre de Sortie Conjointe en vertu de l'article 7.11 ci-dessus, le cas échéant, Tollerton devra immédiatement verser à Novator, sur demande de ce dernier, une indemnité compensatoire d'un montant total de EUR 25.000.000 pour la perte subie par Novator, telle qu'estimée par les Associés, en raison du manquement. Cette article ne doit pas limiter ou empêcher tout Associé de l'exercice de tout autre et/ou recours additionnels afin d'être pleinement indemnisé des dommages subis du fait du manquement aux présents statuts.

7.14. La société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que:

- (i) elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou
- (ii) le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 8. Blocage.

8.1. En cas de Blocage les Associés devront suivre et se conformer à la procédure de la Convention des Associés.

8.2. Un Avis d'Exercice de l'Option de Blocage constituera une offre contraignante entre les Associés pour l'acquisition, la vente et l'achat du nombre de Parts Sociales précises dans l'Avis d'Exercice de l'Option de Blocage sans frais, nantissement ou Charge et avec les droits y rattachés à la Date d'Achèvement de l'Option de Blocage sous réserve uniquement de la réception des Accords Appropriés pour cette vente et cet achat.

8.3. L'accomplissement de la vente et de l'achat des Parts Sociales soumis à une Option d'Achat de Blocage ou à une Option de Vente de Blocage (le cas échéant) aura lieu aux bureaux de Allen & Overy, A. Pedzich Sp. K. à Rondo ONZ, 00-124 Varsovie, Pologne à 14 heures (heure locale) à la date qui se situe le cinquième Jour Ouvrable (ou si le cessionnaire le demande, le quinzième Jour Ouvrable) après réception par le cessionnaire de l'Avis d'Exercice de l'Option d'Achat de Blocage ou l'Avis d'Exercice de l'Option de Vente de Blocage (le cas échéant) ou, si cette vente ou cet achat le requiert le cinquième jour suivant l'obtention des Accords Appropriés pour cette vente ou cet achat.

8.4. A l'Accomplissement de l'Option de Blocage, le(s) cédant(s) délivrera(ront) ou obtiendra(ront) la remise au cessionnaire:

(i) d'un transfert ou des transferts dûment signé(s) pour les Parts Sociales mentionnées dans l'Avis d'Exercice de l'Option de Blocage en faveur du cessionnaire;

(ii) chaque fois que les Parts Sociales sont matérialisées par des certificats, le(s) certificat(s) représentant les Parts Sociales mentionné(s) dans l'Avis d'Exercice de l'Option de Blocage (ou une indemnité expresse sous une forme raisonnablement satisfaisante pour la Société si ce(s) certificat(s) faisai(en)t défaut); et

(iii) tous autres documents qui s'avèrent nécessaire pour permettre au(x) cessionnaire(s) d'obtenir un titre valable sur les Parts Sociales mentionnées dans l'Avis d'Exercice de l'Option de Blocage.

8.5. Sous réserve du respect par les cédants de leurs obligations définies à l'article 8.4 ci-dessus en rapport avec une Option d'Achat de Blocage ou une Option de Vente de Blocage (le cas échéant), à l'Achèvement de l'Option de Blocage, Tollerton payera à Novator (et/ou à un de ces Cessionnaires Autorisés ou Affiliés qui vend des Parts Sociales), le cas échéant, le Prix d'Option d'Achat de Blocage ou le Prix d'Option de Vente de Blocage en fonds immédiatement disponibles par virement bancaire automatique sur le compte bancaire que Novator précisera par avis écrit à Tollerton (au moins 2 Jours Ouvrables avant la Date d'Achèvement de l'Option de Blocage).

8.6. Jusqu'à la Date d'Achèvement de l'Option de Blocage, le(s) cédant(s) aura(ont) le droit d'exercer tout droits de vote et autres droits liés aux Parts Sociales mentionnées dans l'Avis d'Exercice de l'Option de Blocage et aura(ont) le droit de recevoir et conserver tous les dividendes, paiements et autres distributions relatifs aux Parts Sociales.

IV. Gestion - Représentation

Art. 9. Appointment and removal of managers.

9.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

9.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance.

10.1 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés nommeront des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

10.2. Nomination des gérants de classe A et des gérants de classe B:

(i) Tollerton et / ou de ses Cessionnaires Autorisés et / ou ses Affiliés autorisés ont le droit de proposer un (1) gérant de classe A (dont la majorité de la classe devra être résidente luxembourgeoise) lorsque 10% des Actions émises dans la Société et / ou de ses Cessionnaires Autorisés et / ou que ses affiliées détiennent, et de supprimer ou de suspendre ces personnes pour quelque raison que ce soit, et de nommer d'autres personnes à leur place; et

(ii) Novator et / ou de ses Cessionnaires Autorisés et / ou ses Affiliés autorisés ont le droit de proposer un (1) gérant de classe B (dont la majorité de la classe devra être résidente luxembourgeoise) lorsque 10% des Actions émises dans la Société et / ou de ses Cessionnaires Autorisés et / ou que ses affiliées détiennent, et de supprimer ou de suspendre ces personnes pour quelque raison que ce soit, et de nommer d'autres personnes à leur place.

10.3. Tant que Tollerton ou un de ses Cessionnaires Autorisés ou Affiliés possède la majorité des Parts Sociales, le président sera élu parmi les gérants de classe A proposés par Tollerton. Le président aura deux voix et en cas d'égalité de vote, sa voix sera prépondérante.

10.4. Tant que Novator ou un de ses Cessionnaires Autorisés ou Affiliés possède la majorité des Parts Sociales dans le capital social de la Société, le président sera élu parmi les gérants de classe B proposés par Novator. Le président aura deux voix et en cas d'égalité de vote, sa voix sera prépondérante.

10.5. Pouvoir du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil devra consulter les Associés pour toutes décisions relatives aux Sujets Réservés.

(iv) Sans préjudice des Sujets Réservés, les questions suivantes, en ce qui concerne la Société ou un Membre du Groupe, requièrent l'approbation préalable de la majorité simple de l'Assemblée Générale:

(a) CESSION ET ACQUISITION

- cession de tout actif ou actifs ayant une valeur cumulée ou individuelle nette dans les comptes supérieurs à EUR 500,000 sur n'importe quelle période de 12 mois.

- négocier, modifier, conclure ou mettre fin à toute Transaction, contrat ou convention où la valeur cumulée payable à ou par le Groupe excède le plus grand de soit (i) 3% des revenus annuels du groupe au moment de la conclusion de contrat ou de la convention; ou (ii) EUR 2,000,000.

(b) CONTRATS DE TRAVAIL

- conclure tout contrat de travail ou contrat de consultance avec (ou modifier les termes d'emploi ou d'embauche ou les émoluments d') un employé du Groupe qui a le droit de recevoir des émoluments supérieurs à EUR 100.000 par an et à cette fin émoluments signifie les sommes payées en frais, salaires, bonus, commission, retraite, bénéfices en nature et tous les articles de valeur reçus de ou payés par un Membre du Groupe à une personne ou partenaire ou à une autre personne en son nom et pour son compte.

(c) LITIGE

- entamer ou régler une ou plusieurs procédures de litige ou d'arbitrage, où les sommes totales cumulées dûes aux ou par les Membres du Groupe dépassent EUR 1.500.000 par an;

(d) COTATION

- autrement qu'envisager par l'article 8 toute action ou conclusion de quelque arrangements en vertu desquels les Parts Sociales ou autres titres d'un Membre du Groupe sont cotés sur quelque bourse d'échanges de titres; or

(e) POLITIQUES COMPTABLES

- sauf si la loi l'exige, établir, mettre en oeuvre ou modifier les politiques comptables du Groupe.

10.6. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, incluant au moins un gérant proposé par Tollerton ou Novator au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 7 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion. Dans chaque cas, la convocation sera accompagnée de l'ordre du jour des affaires à régler à cette réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si tous les membres du Conseil ont été dûment notifiés de la réunion conformément à l'article 10.6 (ii) ci-dessus et la majorité de ses membres sont présents ou représentés et à condition que (i) tant que Tollerton ou un de ses Cessionnaires Autorisés ou Affiliés possède au moins 10% des Parts Sociales, au moins un gérant proposé par Tollerton soit présent et (ii) tant que Novator ou un de ses Cessionnaires Autorisés ou Affiliés possède au moins 10% des Parts Sociales, au moins un gérant proposé par Novator soit présent. Si le quorum n'est pas atteint dans les 30 minutes avant l'heure fixée de la réunion ou si durant la réunion le quorum cesse d'être présent, la réunion sera ajournée le Jour Ouvrable suivant tombant deux semaines après la date de la réunion à la même heure et au même lieu (la Première la Réunion du Conseil Ajournée) et si le quorum n'est pas présent à la Première la Réunion du Conseil Ajournée, alors la Première la Réunion du Conseil Ajournée sera ajournée au Jour Ouvrable suivant tombant une semaine après la date de la Première la Réunion du Conseil Ajournée au même endroit et à la même heure (la Deuxième Réunion du Conseil Ajournée) et si la moitié ou plus en nombre des membres du conseil est présent à la Deuxième Réunion du Conseil Ajournée ils constitueront le quorum.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants proposés par Tollerton et les gérants proposés par Novator présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.7. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 11. Sujets Réservés.

11.1 Un Associé cessera de bénéficier des droits prévus à cet article 11 dans la mesure où cet article 11 requiert le vote positif d'un Associé, quand cet Associé, ses Cessionnaires Autorisés et/ou ses Affiliés possèdent moins de 15% des Parts Sociales émises de la Société.

11.2 Les sujets suivants constituent des Sujets Réservés requérant l'accord unanime des Associés conformément aux dispositions du présent article 11.

11.3. Cessions et Acquisitions

(i) créer ou faire en sorte ou permettre que soit créé ou d'exister toute Charge quelle qu'elle soit (à l'exception des privilèges résultant du cours normal des affaires) sur la totalité ou une partie des actifs de la Société ou de tout membre du Groupe autre que:

a. par l'octroi de prêts hypothécaires ou charges sur les biens ou des actifs de la Société ou de P4 en vue de faciliter le financement par un vendeur ou au profit d'autres prêteurs d'argent au Groupe pour garantir les sommes empruntées par le Groupe tout conformément à l'article 11.6 ci-dessous; et/ou

b. dans le cadre d'un endettement tel que permis dans le Plan d'Affaires ou le Plan d'Affaire Initial.

(ii) vendre ou sinon Céder (directement ou indirectement) la totalité ou une partie Matérielle des engagements ou d'actifs importants ou activités de la Société ou du Groupe, y compris toutes ventes ou Cessions de tout droit d'émettre sur n'importe quelle fréquence appartenant à la Société ou au Groupe;

(iii) acquérir pour un Membre du Groupe toute société ou entreprise de toute personne dont le coût d'acquisition est Matériel;

(iv) sous réserve des dispositions prévues dans le Plan d'Affaires, conclure ou accepter de conclure un bail en vertu duquel les Membres du Groupe seront tenus de payer ou auront le droit de recevoir un montant total de plus de EUR 100.000 par an;

(v) aliéner toute entreprise filiale ou toute activité importante du Groupe ou des actions de toute entreprise filiale; et

(vi) vendre sinon aliéner ou créer ou faire en sorte ou permettre que soit créé ou d'exister tout Gage sur toutes actions de tout Membre du Groupe (autres que sur les Actions, conformément aux dispositions des présents Statuts).

11.4 Activité et Comptes

(i) tout changement dans la nature de l'Activité ou de l'extension des activités du Groupe en dehors du champs de l'Activité;

(ii) l'entrée de la Société ou du Groupe sur tout marché non-polonais;

(iii) l'approbation de ou toute modification du Plan d'Affaires Initial, Plan d'Affaires ou du Budget Annuel.

11.5 Négociations et comptes

(i) conclure, modifier, entrer dans, ou mettre fin ou accomplir toute transaction, contrat ou accord entre un Membre du Groupe avec tout Associé ou tout Affilié de cet Associé, sauf autorisation expresse par les présents Statuts;

(ii) approuver les comptes annuels audités de P4, la Société ou de toute Luxholdco;

(iii) la nomination ou la révocation de tout auditeur de P4, la Société ou de toute LuxHoldco.

11.6 Endettement

(i) contracter tout endettement, sauf si s'il est encouru conformément et aux conditions prévues par le Plan d'Affaires ou le Budget Annuel;

(ii) d'engager toutes dépenses, sauf si ces frais sont engagés:

a. en dépenses Hors-budget d'une valeur annuelle totale qui ne dépasse pas PLN 100.000; et

b. conformément au Budget Annuel

dans chaque cas pour tout Membre du Groupe.

11.7 Dividendes et Dissolution

(i) sous réserve des dispositions de la Convention des Associés ou de ce qui est prévu par les événements à l'article 11.6 ci-dessus, payer, faire ou déclarer des dividendes ou d'autres distributions en espèces ou en nature de ses bénéfices, actifs ou réserves ou adopter une résolution des associés qui s'y rapportent;

(ii) sauf tel que prévu par les événements à l'article 11.6 ci-dessus, conclure un concordat ou un plan d'arrangement avec les créanciers de P4, de la Société ou de toute Luxholdco;

(iii) prendre ou autoriser la prise de toute mesure aux fins d'avoir P4, la Société ou toute Luxholdco mise en dissolution volontaire ou autre, engager volontairement une procédure relative à une partie de l'Activité pour mettre P4, la Société ou toute Luxholdco sous administration ou séquestre.

11.8 Systèmes de primes

(i) Conclure tout contrat avec tout employé, consultant, membre du conseil d'administration ou le membre du conseil de surveillance de tout Membre du Groupe prévoyant le paiement de toute rémunération incitative à toute personne liée à la valeur estimée du Groupe dans les cas où de telles rémunérations incitatives dépassent, au total, un seuil de 1% de cette valeur estimée, en sus des contrats existants avec ces personnes au 31 Janvier 2007.

11.9 Conseil de gérance

(i) Sous réserve des dispositions de la Convention des Associés, ou en ce qui concerne les membres du Conseil de la Société, dans ces Statuts, la nomination, la suspension ou la révocation de tout Membre du Conseil de Gérance ou de tout membre du conseil d'administration de tout Membre du Groupe.

11.10 Modification du capital social et changement de nationalité de la Société

(i) modifier, varier, consolider ou subdiviser le capital social émis de la Société ou d'un Membre du Groupe sauf cas prévus dans la Convention des Associés;

(ii) toute modification des Statuts (sauf celles prévues par la Convention des Associés) ou les statuts ou document constitutif similaire d'un Membre du Groupe;

(iii) tout changement des droits rattachés aux Parts Sociales ou autres titres émis par la Société ou tout Membre du Groupe;

(iv) créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital de la Société ou de toute LuxHoldco ou P4 ou émettre des Parts Sociales ou des parts dans la Société ou toute LuxHoldco ou P4 accorder toute option de souscription de Parts Sociales ou parts de la Société ou de toute LuxHoldco ou P4 autre que l'émission de Parts Sociales prévue dans la Convention des Associés;

(v) tout changement de nationalité de la Société.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Associés

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 15.1. (ii), les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Sous réserve des dispositions de l'article 11.1, les résolutions à adopter en Assemblée Générale, concernant des questions qui ne relèvent pas des Sujets Réservés, sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Le quorum sera d'au moins 1 représentant Tollerton et 1 représentant Novator, à condition que si ce quorum n'est pas atteint durant les 30 minutes à compter de l'heure fixée de l'assemblée ou si durant l'assemblée le quorum cesse d'être présent, l'assemblée sera ajournée au Jour Ouvrable suivant tombant 21 jours après la date de l'assemblée au même endroit et à la même heure (la Première Assemblée des Associés Ajournée) et au cas où le quorum n'est pas présent à la Première Assemblée des Associés Ajournée, alors cette assemblée sera ajournée et les Associés seront convoqués par lettre recommandée au Jour Ouvrable tombant 10 jours après la date de la Première Assemblée des Associés Ajournée (la Deuxième Assemblée des Associés Ajournée) et les Associés présents à la Deuxième Assemblée des Associés Ajournée constitueront le quorum. En tout état de cause, Tollerton ou Novator, respectivement leurs Cessionnaires Autorisés et/ou Affiliés cesseront de bénéficier des droits de cet article 14, lorsque Tollerton ou Novator, respectivement leurs Cessionnaires Autorisés et/ou Affiliés possèdent moins que 15% des Parts Sociales émises de la Société.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 15. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés, sous réserve des dispositions pour les Sujets Réservés de l'article 12 ci-dessus de la façon suivante:

(i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; or

(ii) si le nombre des Associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 17. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

17.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être Associés ou non.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2 Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels sous réserve des dispositions pour les Sujets Réservés de l'article 12 ci-dessus. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des dispositions pour les Sujets Réservés de l'article 12 ci-dessus, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute à tout moment sous réserve des dispositions pour les Sujets Réservés de l'article 12 ci-dessus, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Art. 20. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

Art. 22. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

Art. 23. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Art. 24. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe A de la Société avec effet à la date des présentes et pour une durée illimitée:

(i) Vasilis Billis, né le 31 mars 1968, à Thessaloniki, Grèce, et avec adresse professionnelle à 2 Ermou & Nikis Street, Syntagma Square, 105 63 Athènes, Grèce;

(ii) Georgios Xirouchakis, né le 27 janvier 1973, à Thessaloniki, Grèce, et avec adresse professionnelle à 25 Ermou St., Kifisia 145 64, Attiki, Grèce;

(iii) Sandra Legrand, née le 14 septembre 1974, à Luxembourg et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(iv) Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

(v) Christelle Petitjean, né le 29 septembre 1983 à Liège, Belgique et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et pour une durée illimitée:

(i) Serdar Cetin, né le 18 juin 1977, à Ankara, Turquie et avec adresse professionnelle à 25 Park Lane, Londres W1 K1RA;

(ii) Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975, à Bastogne, Belgique et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

(iii) Sara Elizabeth Speed, née le 14 avril 1976, à Gaborone, Royaume Uni, et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

(iv) Annick Clerinx, née le 11 mai 1978, à Liège, Belgique, et avec adresse professionnelle à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En outre, les Associés décident de requalifier gérants existants comme gérants de classe B de la Société à la date des présentes.

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident d'enregistrer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- (v) Vasilis Billis, gérant de classe A;
- (vi) Georgios Xirouchakis, gérant de classe A;
- (vii) Sandra Legrand, gérant de classe A;
- (viii) Fabian Sires, gérant de classe A;
- (ix) Christelle Petitjean, gérant de classe A;
- (x) Serdar Cetin, gérant de classe B;
- (xi) Ingrid Moinet, gérant de classe B;
- (xii) Sara Speed, gérant de classe B; et
- (xiii) Annick Clerinx, gérant de classe B;

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de dix euros (EUR 10) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-), par le biais de l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

En conséquence, Tollerton, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent trois (503) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et de les libérer en totalité par voie d'un apport (i.e. transfert de propriété) en nature de quarante-huit mille sept cent quarante-

huit (48.748) actions qu'elle détient dans le capital social de P4 sp. z o.o., une société constituée en vertu des lois polonaises, ayant son siège social à Varsovie, à 7 rue Ta mowa, enregistrée dans le registre des entrepreneurs du Registre de la Cour nationale conservé par le tribunal de district de la ville de Varsovie, XII Département Commercial de la Cour Registre national, sous le numéro KRS 0000217207 (P4), ayant une valeur totale d'au moins huit cent cinquante et un millions quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros et vingt-sept centimes d'euro (EUR 851.089.286,27) (la Contribution Tollerton) et représentant environ cinquante virgule trois pour cent (50,3%) du capital social de P4 (les Actions Tollerton).

L'existence et l'évaluation de la Contribution Tollerton est attestée notamment par un certificat d'évaluation émis à la date des présentes par la direction de Tollerton et reconnu et approuvé à la date des présentes par la gérance de la Société (le Certificat Tollerton).

Le Certificat Tollerton atteste en substance que:

«- Tollerton est le propriétaire des Actions Tollerton, soit environ cinquante virgule trois pour cent (50,3%) du capital social de P4;

- les Actions Tollerton sont entièrement libérées;

- Tollerton est seul habilité aux Actions Tollerton et possède le pouvoir de disposer des Actions Tollerton;

- les Actions Tollerton sont grevées en gages financiers polonais enregistrés établis en faveur de la Bank Polska Kasa Opieki S.A. comme agent de sécurité dans le cadre de (A) la convention datée initialement du 31 octobre 2006 et conclu entre, entre autres, P4 en tant qu'emprunteur, les entités (y compris China Development Bank Corporation) qui y sont nommées à titre de prêteurs et Bank Polska Kasa Opieki SA agissant en tant qu'agent de crédit et comme agent des sûretés, et (B) la convention inter crédeur datée initialement le 31 octobre 2006 et conclue entre, entre autres, P4 comme emprunteur, Bank Polska Kasa Opieki SA comme agent des sûretés et agent du crédit et la China Development Bank Corporation, qui a été accédé par Alior Bank S.A. (les Gages); les accords pour la mise en place des engagements prévoient les méthodes d'application, y compris, entre autres, le droit du créancier de saisir ou de vendre les Actions Tollerton;

- aucune des Actions Tollerton ne sont grevées, entre autres, mais pas limité à un gage ou usufruit, et il n'existe pas de droit d'acquérir, entre autres, mais pas limité à un gage ou usufruit sur les Actions Tollerton et aucune des Actions Tollerton ne sont sujettes à saisie, sauf pour ces droits établis en faveur de l'autre actionnaire de P4 qui doivent être levés ou libérés sur ces actions étant apportés à la Société et ce à l'exception des gages, tel que défini ci-dessus;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à exiger que l'une ou plusieurs des Actions Tollerton ne lui soient transférées à l'exception des droits établis en faveur de l'autre actionnaire de P4 qui doivent être levés ou libérés sur ces actions qui sont apportées à la Société;

- conformément à la loi applicable et les statuts de P4, les Actions Tollerton sont librement cessibles à la Société;

- toutes les formalités en rapport avec le transfert des Actions Tollerton ont été effectuées, et

- fondé sur les principes comptables généralement reconnus, la valeur des Actions Tollerton est au moins égale à huit cent cinquante et un millions quatre-vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-six euros et vingt-sept centimes d'euro (EUR 851.089.286,27), et depuis l'évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société».

Le Certificat Tollerton, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement.

NTP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent quatre-vingt-dix-sept (497) parts sociales nouvellement émises de la Société d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) et de les libérer en totalité par le biais d'un apport (i.e. un transfert de propriété) en nature consistant en quarante-huit mille cent soixante-cinq (48.165,-) actions qu'elle détient dans le capital social de P4, ayant une valeur totale d'au moins huit cent quarante millions neuf cent dix mille sept cent treize euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 840.910.713,73) (la Contribution NTP et avec la Contribution Tollerton, les Contributions) et représentant environ quarante-neuf virgule sept pour cent (49,7%) du capital social de P4 (les Actions NTP).

L'existence et l'évaluation de la Contribution NTP est attestée notamment par un certificat d'évaluation émis à la date des présentes par la direction de NTP et reconnu et approuvé à la date des présentes par la gérance de la Société (le Certificat NTP).

Le Certificat NTP atteste en substance que:

«- NTP est le propriétaire des Actions NTP, soit environ quarante-neuf virgule sept pour cent (49,7%) du capital social de P4;

- les Actions NTP sont entièrement libérées;

- NTP est seul habilité aux Actions NTP et possède le pouvoir de disposer des Actions NTP;

- les Actions NTP sont grevées en gages financiers polonais enregistrés établis en faveur de la Bank Polska Kasa Opieki S.A. comme agent de sécurité dans le cadre de (A) la convention datée initialement du 31 octobre 2006 et conclu entre, entre autres, P4 en tant qu'emprunteur, les entités (y compris China Development Bank Corporation) qui y sont nommées à titre de prêteurs et Bank Polska Kasa Opieki SA comme agent de crédit et comme agent des sûretés, et (B) la convention inter crédeur datée initialement le 31 octobre 2006 et conclue entre, entre autres, P4 comme emprunteur, Bank Polska

Kasa Opieki SA comme agent des sûretés et agent du crédit et la China Development Bank Corporation, qui a été accédé par Alior Bank S.A. (les Gages), les accords pour la mise en place des engagements prévoient les méthodes d'application, y compris, entre autres, le droit du créancier de saisir ou de vendre les Actions NTP;

- aucune des Actions NTP ne sont grevées, entre autres, mais pas limité à un gage ou usufruit, et il n'existe pas de droit d'acquérir, entre autres, mais pas limité à un gage ou usufruit sur les Actions NTP et aucune des Actions NTP ne sont sujettes à saisie, sauf pour ces droits établis en faveur de l'autre actionnaire de P4 qui doivent être levés ou libérés sur ces actions étant apportés à la Société et ce à l'exception des gages, tel que défini ci-dessus;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à exiger que l'une ou plusieurs des Actions NTP ne lui soient transférées à l'exception des droits établis en faveur de l'autre actionnaire de P4 qui doivent être levés ou libérés sur ces actions qui sont apportées à la Société;

- conformément à la loi applicable et les statuts de P4, les Actions NTP sont librement cessibles à la Société;

- toutes les formalités en rapport avec le transfert des Actions NTP ont été effectuées, et

- fondée sur les principes comptables généralement reconnus la valeur des Actions NTP est au moins égale à huit cent quarante millions neuf cent dix mille sept cent treize euros et soixante-treize centimes d'euro (EUR 840.910.713,73), et depuis l'évaluation a été faite aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la société».

Le Certificat NTP, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés notent en outre que la valeur totale des Contributions est d'un milliard six cent quatre-vingt-douze millions d'euros (EUR 1.692.000.000.-) qui sera réparti comme suit:

(i) un montant de dix euros (EUR 10,-) au compte de capital social de la Société, et

(ii) un montant d'un milliard six cent quatre-vingt-onze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.691.999.990.-) au compte prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il est désormais rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent dix euros (EUR 12.510,-), représenté par un million deux cent cinquante et un mille (1.251.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associé de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, de procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et les nominations des gérants dans le registre des associés de la Société.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à l'année et jour précité.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040292/1627.

(140046568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

GES Holding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 181.380.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 Mars 2014 que:

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, Avenue de la Faïencerie L - 1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2014041473/13.

(140048059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

AMS Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 141.635.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of AMS Fund Services S.A. having its registered office at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B141635 and incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg, on September 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2432 on October 4, 2008 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary, residing in Luxembourg, on September 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2610 on October 24, 2008 and on June 28, 2013 by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2247 on September 13, 2013.

The Meeting was presided by Luc COURTOIS, lawyer, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Natalia HERNANDEZ, lawyer, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The Meeting elected as scrutineer, Roland PLIGER, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the sole shareholder and the number of shares of the Company held by him are shown on an attendance list attached to these Minutes, signed by the proxy of the represented shareholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list as well as the proxy from the represented shareholder signed "ne varietur" will remain annexed to this deed and will be registered with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the 125 shares of the Company with a par value of one thousand EURO each (EUR.- 1,000), representing 100% of the capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial number 152 on January 17, 2014 and number 234 on January 27, 2014;
- in the Luxembourg Wort on January 17, 2014 and on January 27, 2014;
- in the Luxembourg Taggeblatt number 14 on January 17, 2014 and number 22 on January 27, 2014;
- in the Italia Oggi on January 17, 2014 and on January 27, 2014.

IV. That the sole shareholder has been duly convened to the present Meeting pursuant to applicable law.

V. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to dissolve "AMS Fund Services S.A." and to commence a voluntary liquidation procedure;
- 2.- Appointment of "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l." as liquidator and determination of the relative fee;
- 3.- Determination of the powers of the liquidator.

After deliberation, the shareholder represented took the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to dissolve “AMS Fund Services S.A.” and to commence a voluntary liquidation procedure as from this day.

Second resolution

The shareholder appoints “Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.”, established and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator and to set its fees for the purposes thereof at the price agreed between the sole shareholder and Alter Domus Liquidation Services S.à r.l..

Third resolution

The shareholder decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law and the liquidator shall in particular be entitled to sell any real estate held by the company in any way it deems appropriate;
- The liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purpose of this act;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- The liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors’ actual or contingent claims;
- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, has been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quatre février,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée.”) de l’actionnaire unique de la société AMS Fund Services S.A. dont le siège social se situe au 49, route d’Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141635 et constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2430, le 4 octobre 2008 (la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 25 septembre 2008 par acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2610, le 24 octobre 2008 et le 28 juin 2013 par acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2247, le 13 septembre 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Luc COURTOIS, avocat, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Natalia HERNANDEZ, avocat, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

L’Assemblée choisit comme scrutateur Roland PLIGER, résidant à Howald (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président expose et prie le notaire d’acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire représentant l'actionnaire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration, après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement auprès des autorités compétentes.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que l'ensemble des 125 actions de la Société d'une valeur nominale de mille euros chaque (EUR.- 1.000) représentant 100% du capital variable de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Mémorial numéro 152 le 17 janvier 2014 et numéro 234 le 27 janvier 2014;
- dans le Wort le 17 janvier 2014 et le 27 janvier 2014;
- dans le Taggeblatt numéro 14 le 17 janvier 2014 et numéro 22 le 27 janvier 2014;
- dans le Italia Oggi le 17 janvier 2014 et le 27 janvier 2014.

IV. Que l'actionnaire unique a été dûment convoqué à la présente Assemblée, conformément aux lois applicables.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre "AMS Fund Services S.A." et de commencer une liquidation volontaire;
- 2.- Nomination de "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l." en tant que liquidateur et fixation de ses frais;
- 3.- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique:

Première résolution

L'actionnaire décide de dissoudre "AMS Fund Services S.A." et de commencer une liquidation volontaire selon la procédure normale à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire désigne la société "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.389 comme liquidateur de la Société et de fixer ses frais pour lesdits services au prix convenu entre l'actionnaire unique et Alter Domus Liquidation Services S.à r.l..

Troisième résolution

L'actionnaire décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et le liquidateur est en particulier autorisé à vendre des biens immobiliers détenus par la société par tous les moyens qu'il jugera appropriés;
- Le liquidateur aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte;
- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;
- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Courtois, Hernandez, Pliger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2252. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040563/155.

(140046739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

LuxST Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.349.

In the year two thousand and fourteen on the seventh day of January.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Silver Tower Limited, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at c/o Legis Group Limited, PO Box 91, Legis House, 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, and registered with the Greffe, Guernsey register under number 29994,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a “société anonyme” (the “Company”):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “société anonyme” under the name of “LuxST Finance S.A.” (the “Company”) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation within the meaning of the Securitisation Law (including, amongst others, two-tier structures), which shall apply to the Company, of, amongst others, risks associated to receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also carry out transactions permitted by the Securitisation Law through the issuance of shares.

The Company does not intend to issue transferable securities on a continuous basis to the public in the meaning of the Securitisation Law.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or

more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be null and void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares, having a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares will be in registered or bearer form

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are determined by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law to be a director or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect a chairman from among its members.

The board of directors convenes upon convocation by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. At the request of two directors, the board of directors must convene.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be minuted in the form of written resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also entrust the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, whether selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfill all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year the result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholder(s) and/or the relevant investors at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, each compartment of the Company may be put into liquidation by a decision of the board of directors of the Company. As the case may be, the specific shares of the compartment put into liquidation would be redeemed in accordance with the provisions of Luxembourg law.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2015.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having herewith been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Silver Tower Limited	3100 shares
TOTAL	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand seven thousand euro (EUR 1,700.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed directors:

- Petra J.S. Dunselman, having her professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Amsterdam, the Netherlands on 06.04.1965;

- Zamyra H. Cammans, having her professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Utrecht, the Netherlands on 11.02.1969; and

- Preeti K. Khitri, having her professional address at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Ujjain, India on 06.03.1979;

3. PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg is appointed as external auditor ("réviseur d'entreprises").

4. The directors and the external auditor's term of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2019.

5. The registered office of the Company is established at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Silver Tower Limited., une fondation dûment constitué et existant valablement selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à c/o Legis Group Limited, PO Box 91, Legis House, 11 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2PF, et enregistrée auprès du registre de Guernesey sous le numéro 29994,

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "LuxST Finance S.A." (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation (incluant entre autre, les structures à double niveaux), qui s'applique à la Société, concernant, entre autres, les risques liés à des créances et d'autres actifs associés.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs (directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme), conformément aux contrats en question.

La Société peut effectuer aussi des transactions compatibles avec la Loi sur la Titrisation par l'émission d'actions.

La Société n'a pas l'intention d'émettre des actions sur une base continue pour le public.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment.

Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (v) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société s'engage à distribuer tout excès des profits annuels aux actionnaires et/ou investisseurs concernés au plus tard dans les cinq (5) ans qui suivent la déclaration de l'assemblée générale d'un profit net pour l'année concernée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation par décision du conseil d'administration de la Société. Le cas échéant, les actions propres au compartiment mis en liquidation seront rachetées en accord avec les dispositions de la loi luxembourgeoise.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2015.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Silver Tower Limited	<u>3.100 actions</u>
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Petra J.S. Dunselman, ayant son adresse professionnelle au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Amsterdam, les Pays-Bas, le 06.04.1965;
 - Zamyra H. Cammans, ayant son adresse professionnelle au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Utrecht, les Pays-Bas, le 11.02.1969;
 - Preeti K. Khitri, ayant son adresse professionnelle au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Ujjain, Inde, le 06.03.1979.
3. PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise.
4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.
5. Le siège social de la Société est fixé au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040216/371.

(140046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Multiplex Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Réner.

R.C.S. Luxembourg B 121.935.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041597/10.

(140048312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Mdor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 132.569.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041604/10.

(140048283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

MATEXI REAL ESTATE FINANCE (B), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. BRUFIN SA (B), succursale de Luxembourg).

Adresse de la succursale: L-8211 Mamer, 85, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.538.

Les comptes annuels de la maison mère Matexi Real Estate Finance (anciennement appelée BRUFIN) au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041602/12.

(140047723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Kiez Immo V s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041538/10.

(140048167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.
